



SAICM/OEWG.1/19



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : générale
9 février 2012

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée de la
Conférence internationale sur la gestion des
produits chimiques
Première réunion**
Belgrade, 15-18 novembre 2011

Rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première réunion

Introduction

1. Par sa résolution II/6, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé un groupe de travail à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire. La Conférence a reconnu la nécessité de préparer ses sessions de façon complète et efficace et a décidé que les préparatifs en vue de ces sessions seraient menés par le Groupe de travail à composition non limitée, qui se réunirait au cours de l'année avant chaque session.

I. Ouverture de la réunion

2. La première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'est tenue au Centre Sava, à Belgrade, du 15 au 18 novembre 2011. La réunion a été ouverte le lundi 15 novembre 2011 à 10 h 15 par M. Ivan Eržen (Slovénie), Président de la Conférence.

3. Des allocutions liminaires et de bienvenue ont été prononcées par M. Oliver Dulić, Ministre serbe de l'environnement, et M. Tim Kasten, chef du Service « Substances chimiques » de la Division Technologie, Industrie et Économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. Dans sa déclaration, M. Dulić a attiré l'attention sur l'objectif énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tendant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum. Il a souligné à quel point il était important d'atteindre cet objectif et rappelé que, bien que la Commission du développement durable ait reconnu, à sa dix-neuvième session, les progrès considérables accomplis, il restait beaucoup à faire pour assurer l'utilisation et la gestion écologiquement rationnelles des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, conformément au principe du développement durable. Il importait de renforcer le cadre politique international de la gestion rationnelle des produits chimiques et, à cet égard, l'application pleine et efficace de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques jouait un rôle de premier plan.

5. Il a cité un certain nombre d'exemples illustrant la détermination de son pays à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Pour conclure, il a préconisé que la réunion en cours constitue une étape décisive dans la préparation de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, suggérant qu'elle devrait contribuer à la réalisation et à l'amélioration des objectifs de l'Approche stratégique, tout en fournissant la possibilité de promouvoir des priorités, des objectifs et des résultats concrets dans le domaine de la gestion des produits chimiques aux niveaux international et national. Il a déclaré la réunion officiellement ouverte.

6. Dans sa déclaration, M. Kasten s'est félicité de la large participation à cette réunion marquant la fin d'une année extrêmement riche en manifestations dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Il a indiqué que le Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait convenu d'organiser la réunion sur une période de quatre jours afin d'optimiser l'utilisation des ressources et l'efficacité de la réunion. La réunion visait essentiellement à préparer la troisième session de la Conférence et, plus précisément, à mettre au point l'ordre du jour, évaluer les progrès accomplis à ce jour, recenser les lacunes et préparer les résolutions à l'intention de la Conférence. Il a appelé l'attention sur les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la réunion et souhaité que les représentants soient en mesure de trouver un accord sur la manière de procéder pour préparer au mieux les débats de la troisième session de la Conférence.

7. Il a souligné que l'Approche stratégique avait évolué pour devenir une initiative de premier plan dans le domaine de la gestion internationale des produits chimiques et qu'elle jouait un rôle particulièrement important comme complément des accords juridiquement contraignants en offrant une tribune de discussion pour des questions qui, autrement, pourraient de ne pas être examinées. Les débats de la réunion en cours auraient des incidences décisives sur l'avenir de l'Approche stratégique dans de nombreux domaines, en particulier celui du financement. Afin que l'Approche stratégique poursuive son brillant parcours, il fallait prêter attention aux résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets lancé par le Directeur exécutif du PNUE en mai 2009 ainsi qu'aux sources de financement nouvelles et non traditionnelles et aux partenaires existants. Étant donné les succès obtenus jusqu'à présent, il était crucial de poursuivre sur la même voie en vue de garantir la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

8. À l'issue de ces déclarations, un film sur la Serbie a été projeté.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

9. La Groupe de travail a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote SAICM/OEWG.1/1/Rev.1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Définition des priorités et réalisation des objectifs.
4. Aperçu des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pendant la période 2009-2011.
5. Mise en œuvre de l'Approche stratégique :
 - a) Évaluation de la mise en œuvre, examen et mise à jour de l'Approche stratégique, et orientations connexes;
 - b) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre;
 - c) Nouvelles questions de politique générale.
6. Stratégie pour le secteur de la santé.
7. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

8. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2013-2015.
9. Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

B. Organisation des travaux

1. Participation

10. Les pays ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gabon, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Cook, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Libéria, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie.

11. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Commission européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

12. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Abacus for Communities, Agenda for Environment and Responsible Development, All-Ukrainian Association for Youth Cooperation « Alternative V », Armenian Women for Health and Healthy Environment, Association canadienne de l'industrie de la chimie, Balifokus, Bipro, Center for Environmental Solutions, Center for Environment and Sustainable Development « ECO-Accord », Center for International Environmental Law, Centre de coordination pour la formation et le transfert de technologie de la Convention de Bâle pour la région Afrique, Centre de recherche et d'éducation pour le développement, Centro de Análisis y Acción en Tóxicos y sus Alternativas, Conseil international des associations chimiques, Conseil international des mines et métaux, Conseil mondial du chlore, EcoLomics International, Environmental Ambassadors (Ambadori zivotne sredine), Environmental Protection and Sustainable Development Society, Environment and Social Development Organization, EULA-Chile Environmental Sciences Centre, FluoroCouncil, Fondation Internationale du Travail pour le Développement Durable (Sustainlabour), Global Alliance for Incinerator Alternatives, Greenpeace East Asia, Information Technology Industry Council, International Chemical Secretariat, Red de Acción sobre Plaguicidas y Alternativas en México, Réseau d'action contre les pesticides, Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, Resource Centre Leskovac, Société de toxicologie et chimie de l'environnement, Société internationale des médecins pour l'environnement, Swedish Society for Nature Conservation, Thanal, United States Council for International Business, Women in Europe for a Common Future, WorkSafe, Zoi Environment Network.

13. Les autres groupes ci-après étaient représentés : Cleaner Production Centre of Serbia, Construction Specialties, Inc., Hong Kong Baptist University, Policy Analysis and Chemical Evaluation SPRL, Sony Ericsson Mobile Communication AB, Stockholm University, Toy Industries of Europe, University of Belgrade, University of Massachusetts Amherst, University of Novi Sad.

2. Membres du Bureau

14. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'appliquant mutatis mutandis aux travaux du Groupe de travail, le Bureau élu à la deuxième session de la Conférence devait siéger lors de la réunion en cours. Toutefois, pendant la période écoulée depuis la deuxième session de la Conférence, un certain nombre de membres du Bureau élus par la Conférence ont été remplacés par leur Gouvernement ou groupe régional : M. Carlos Portales (Chili) a été remplacé par M. Osvaldo Álvarez-Pérez; M. Eisaku Toda (Japon) a été remplacé par M. Teruyoshi Hayamizu; et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) a été remplacé par Mme Johanna Lissinger-Peitz (Suède). M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal) n'ayant pas pu participer à la réunion, Mme Fagamous Sy l'a remplacé.

15. En conséquence, les représentants ci-après ont siégé au Bureau du Groupe de travail :

Président :	M. Ivan Eržen (Slovénie)
Vice-présidents :	M. Osvaldo Álvarez-Pérez (Chili) M. Teruyoshi Hayamizu (Japon) Mme Fagamous Sy (Sénégal) Mme Johanna Lissinger-Peitz (Suède)

16. M. Hayamizu a assuré les fonctions de rapporteur.

3. Organisation des travaux

17. Pour mener à bien ses travaux à la réunion en cours, le Groupe de travail était saisi de documents de travail et d'information concernant les divers points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. La liste des documents classés par point de l'ordre du jour figure en annexe V au présent rapport.

18. Le Groupe de travail a convenu de mener ses travaux en séance plénière tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, et d'établir de petits groupes, s'il le juge nécessaire. Il a également décidé que la réunion se déroulerait sans papier et que, sauf demande expresse, les documents seraient mis à la disposition des participants sous forme électronique uniquement.

4. Déclarations sur les objectifs de la réunion

19. Un certain nombre de représentants, s'exprimant pour certains au nom de groupes de pays, ont fait des déclarations générales sur les questions à examiner au cours de la réunion. Ont tout d'abord été prononcées les déclarations faites au nom de groupes de pays régionaux, puis celles faites par les représentants de pays et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

20. Les représentants s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres ont exprimé leur plein engagement en faveur de l'Approche stratégique et ont remercié les organisateurs de la réunion dont le rôle dans la préparation de la troisième session de la Conférence serait important. Il importait, à leurs yeux, de mettre en place un système d'établissement de rapports permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ils ont recommandé que les travaux menés dans le cadre d'autres initiatives et instruments internationaux soient dûment pris en compte et que les synergies soient encouragées. Ils se sont félicités des décisions relatives aux synergies adoptées aux récentes réunions des Conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, espérant vivement qu'elles contribueraient directement à la troisième session de la Conférence. En conclusion, ils ont également salué le document final du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, qui serait examiné en 2012 par le Conseil d'administration /Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE à sa douzième session extraordinaire, ainsi que par la Conférence à sa troisième session, et ils ont jugé important de ne pas devancer les débats sur ce point.

21. S'exprimant au nom du groupe des pays d'Afrique, un représentant a souligné que la mise en œuvre de l'Approche stratégique se trouvait dans une phase critique. L'objectif fixé à l'horizon 2020 ne pourrait être atteint que si des ressources financières durables étaient mises à disposition, dans la mesure où la gestion rationnelle des produits chimiques reposait sur un financement durable. Il était donc, à ses yeux, imprudent d'introduire de nouvelles questions de politique générale dans le Plan d'action mondial de

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sans disposer des fonds correspondants permettant d'assurer la mise en œuvre d'activités connexes. Il a invité les donateurs à mobiliser des ressources financières suffisantes, prévisibles et appropriées aux fins de la mise en œuvre. L'Afrique figurait parmi les régions ayant bénéficié du plus grand nombre de projets au titre du Programme de démarrage rapide et il était primordial que le Programme et le Fonds d'affectation spéciale soient prolongés jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement permanent et à long terme soit mis en place, étant donné que le Programme à lui seul n'était pas en mesure de répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition. L'allocation de fonds consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) constituait une évolution favorable et le domaine d'intervention relatif aux produits chimiques devait être élargi lors de la sixième reconstitution. Sa région était déterminée à poursuivre les objectifs de l'Approche stratégique et s'efforcera de faire avancer les débats.

22. S'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, une représentante a estimé que le Groupe de travail devrait saisir l'occasion qu'offrait la réunion en cours pour appeler toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique à réaffirmer leur détermination à atteindre l'objectif fixé pour 2020. Elle s'est félicitée des succès du Programme de démarrage rapide et suggéré qu'ils soient portés à l'attention des représentants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Elle a invité toutes les parties prenantes à maintenir leur appui au Programme et à son Fonds d'affectation spéciale. Tout en reconnaissant les résultats du processus consultatif, elle a souligné que le Groupe de travail avait une opportunité de soumettre à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques des propositions précises en vue de la mise en place d'un mécanisme d'assistance financière et technique qui permettrait aux pays en développement et aux pays à économie en transition de réaliser l'objectif prévu pour 2020. À propos des réunions régionales, elle a remercié le Gouvernement espagnol du soutien apporté à l'organisation d'une réunion régionale tenue à Panama en 2011 et rappelé la grande importance que revêtaient ces réunions pour les travaux de l'Approche stratégique.

23. S'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, un représentant a fait savoir que sa région, aux priorités diverses, était résolue à renforcer ses efforts à l'appui du développement durable et mentionné que de nombreux pays avaient récemment promulgué et/ou actualisé des lois visant à améliorer la gestion des produits chimiques. Il a signalé que, parmi les nouvelles questions, sa région accordait une grande priorité aux travaux sur les peintures à base de plomb et il a exhorté la communauté internationale à éliminer sans délai l'utilisation de peintures à base de plomb. En ce qui concerne le financement, il a invité le Groupe de travail à recommander à la Conférence d'envisager de prolonger le financement du Programme de démarrage rapide de sorte que la dynamique acquise puisse être élargie aux pays qui devaient encore en bénéficier. Pour conclure, il a exprimé l'espoir que la réunion en cours conduirait à une collaboration internationale plus étroite dans le domaine de la gestion des produits chimiques et que l'importance de l'Approche stratégique serait soulignée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

24. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'exprimant en qualité de Président du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), a décrit le fonctionnement du Programme et son évolution depuis la deuxième session de la Conférence. Il a signalé que la Banque mondiale était devenue une organisation membre et participant à l'IOMC et que le Programme des Nations Unies pour le développement était sur le point d'en faire autant. Il a rappelé que, lors de la deuxième session de la Conférence, l'IOMC avait proposé de jouer un rôle de chef de file dans le cadre des travaux sur les nouvelles questions de politique générale et poursuivrait ses travaux en la matière, étant donné qu'il assurait entre autres une fonction de coordination.

25. Des déclarations ont ensuite été prononcées par les représentants de différents pays et organisations.

26. Tous les représentants ayant pris la parole ont salué les efforts fournis par le secrétariat depuis la deuxième session de la Conférence et ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'Approche stratégique. Plusieurs représentants se sont félicités de la nomination de M. Kasten au poste de chef du Service Substances chimiques du PNUE et de Mme Leonor Alvarado au poste de coordinateur de l'Approche stratégique.

27. Un représentant était d'avis que l'Approche stratégique semblait avoir évolué pour passer de l'élaboration et la négociation de politiques à la mise en œuvre de ces dernières et que, dès lors, il convenait de diriger l'attention sur l'identification des opportunités existantes et potentielles pour mettre en œuvre l'Approche stratégique de façon plus efficace. À cet égard, un certain nombre de représentants ont décrit les efforts de mise en œuvre au niveau national.

28. Un autre représentant a recommandé qu'une attention particulière soit accordée à la situation économique et aux besoins des pays, dans la mesure où il existait souvent des inégalités entre les pays développés et les pays en développement s'agissant de la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques. Il fallait trouver des solutions aux problèmes qui se posaient, tout en gardant à l'esprit le principe de responsabilités communes mais différenciées. Le renforcement des capacités en faveur des pays en développement était fondamental. Un autre représentant a préconisé que le Groupe de travail se dote d'une vision claire et précise pour veiller à ce que les pays en développement aient les moyens de gérer les produits chimiques correctement. Il a déclaré, à cet égard, que le mécanisme de financement susceptible d'être adopté par la Conférence devrait être solide et transparent, et complété par un programme de travail fournissant aux pays les capacités nécessaires pour mettre en œuvre des activités et assurer une gestion rationnelle des produits chimiques

29. Deux représentants ont jugé important que la réunion en cours prépare le terrain en vue de la troisième session de la Conférence et souligné que cette session jouerait un rôle crucial dans la coordination des efforts consacrés à la poursuite de l'objectif fixé pour 2020 en renforçant la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Un représentant a estimé que la faculté de catalyser les activités multipartites démontrée par les projets menés dans le cadre du Programme de démarrage rapide devrait inciter les gouvernements donateurs à accroître leurs contributions financières et il s'est félicité des projets qui avaient contribué à créer un environnement favorable dans les pays en développement. Il a recommandé que la durée du Programme et de son Fonds d'affectation spéciale soit prolongée, étant donné qu'il était indispensable de mettre en place un mécanisme de financement mondial à long terme afin de disposer de ressources prévisibles permettant de garantir à tous un avenir durable sans substances toxiques.

III. Définition des priorités et réalisation des objectifs

30. Présentant ce point, le Président a exposé ses plans et attentes générales pour la réunion, qui figurent dans la note de scénario (SAICM/OEWG.1/2).

31. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées.

IV. Aperçu des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pendant la période 2009-2011

32. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a décrit les activités entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique au cours de la période 2009-2011, qui figurent dans la note du secrétariat (SAICM/OEWG.1/3).

33. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants, s'exprimant pour certains au nom de groupes de pays, ont appelé l'attention sur les activités entreprises depuis la deuxième session de la Conférence par le secteur industriel, ainsi qu'aux niveaux régional et national, pour mettre en œuvre l'Approche stratégique et améliorer la gestion des produits chimiques. Plusieurs représentants ont salué les travaux menés par le secrétariat au niveau régional et souligné que les réunions tenues à ce jour avaient largement contribué à la mise en œuvre de l'Approche stratégique en offrant une plateforme propice à l'échange d'idées et à l'examen rigoureux de questions particulières, améliorant ainsi la participation, notamment aux sessions de la Conférence. Ils ont remercié tous ceux qui avaient contribué à l'organisation des réunions régionales.

34. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées et salué les efforts fournis par le secrétariat au cours de la période écoulée depuis la deuxième session de la Conférence.

V. Mise en œuvre de l'Approche stratégique

A. Évaluation de la mise en œuvre, examen et mise à jour de l'Approche stratégique, et orientations connexes

1. Communication des données sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

35. Introduisant ce point de l'ordre du jour, la représentante du secrétariat a présenté la note du secrétariat donnant un aperçu des travaux menés par ce dernier sur les préparatifs à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.1/4), ainsi que des documents d'information relatifs à la collecte de données de référence et de données préliminaires en utilisant l'outil de communication en ligne, en plus d'un résumé des données recueillies auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des informations fournies par l'IOMC concernant les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Elle a exprimé ses remerciements aux parties prenantes qui avaient communiqué leurs données depuis la deuxième session de la Conférence, notant que des données de référence fiables avaient été obtenues pour 7 des 20 indicateurs, en particulier pour les indicateurs fournissant des informations sur les premiers arrangements institutionnels. Pour les autres indicateurs, les données préliminaires recueillies pour le premier rapport d'activité comblaient un certain nombre de lacunes et fournissaient pour la première fois des données comparables pour d'autres indicateurs, notamment pour les indicateurs concernant la réduction des risques, les connaissances et les informations, et le trafic international illicite. Bien que le rapport ait mis l'accent sur des informations quantitatives, des données qualitatives seraient également incluses dans le rapport sur les progrès accomplis, qui serait élaboré pour la troisième session de la Conférence.

36. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de la FAO, s'exprimant en qualité de Président de l'IOMC, a attiré l'attention sur un document d'information décrivant les activités entreprises par l'IOMC dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Un représentant a également mis en avant les activités menées par son association pour coordonner les travaux de l'industrie chimique ayant un rapport avec l'Approche stratégique.

37. Plusieurs représentants ont souligné qu'il était essentiel de communiquer des données précises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, afin d'orienter l'action de la Conférence. S'ils comprenaient les difficultés posées par une réaffectation des ressources à la communication des données plutôt qu'à la mise en œuvre, ils n'étaient guère favorables à une réduction du nombre d'indicateurs. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a indiqué que, si les 20 indicateurs constituaient un outil important pour assurer le suivi des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique partout dans le monde, ils ne seraient peut-être pas suffisants pour déterminer, en 2020, si l'objectif poursuivi a été atteint. Une autre représentante a indiqué qu'un deuxième cycle de communication des données serait nécessaire pour comprendre comment fonctionnaient les indicateurs, mais que son pays n'appuierait pas une recommandation préconisant un objectif chiffré pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

38. Un représentant a déclaré que les informations fournies sur les résultats de la collecte de données préliminaires pour 2009 et 2010 étaient utiles, puisqu'elles permettaient de se faire une idée de la situation, espérant que ces informations serviraient de base à une évaluation des progrès accomplis, en utilisant les données qualitatives et quantitatives existantes. En réponse à la question de savoir si les progrès pouvaient être évalués en utilisant les données quantitatives existantes et en faisant une meilleure utilisation des données qualitatives, la représentante du secrétariat a précisé que des réponses supplémentaires apportées en utilisant l'outil de communication en ligne permettraient d'avoir des résultats plus représentatifs. Il serait possible également de mettre davantage en évidence les tendances et les différences entre régions, même si une quantité plus importante de données seraient nécessaires, notamment en provenance de l'Asie et du Pacifique, et de l'Afrique.

39. Plusieurs représentants ont déploré qu'un tiers des pays seulement ait répondu en se servant de l'outil de communication en ligne élaboré par le secrétariat pour faciliter la communication de données sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et un certain nombre de représentants ont suggéré de prendre contact avec les secrétariats des conventions ayant trait aux produits chimiques et aux déchets pour déterminer si leur taux de réponses concernant la collecte de données était semblable à celui de l'Approche stratégique. Ces secrétariats seraient peut-être en mesure de fournir des données supplémentaires

permettant de publier un plus grand nombre d'indicateurs, ou de suggérer des moyens d'améliorer le taux de réponses.

40. Un certain nombre de représentants ont exprimé des doutes quant à la proposition du secrétariat tendant à ramener à deux ans le cycle de communication des données, attirant l'attention sur les besoins en matière de ressources. Un représentant a signalé quelques difficultés d'utilisation de l'outil de communication en ligne, suggérant que cela avait peut-être contribué au faible taux de réponse, et il a préconisé que l'outil soit perfectionné en vue de le rendre aussi efficace que possible.

41. Un représentant a annoncé qu'un rapport supplémentaire serait fourni sur les activités entreprises par son organisation, ajoutant que certains indicateurs n'étaient peut-être pas appropriés.

42. En réponse aux questions soulevées, la représentante du secrétariat a fait savoir que ce dernier pourrait fournir une assistance aux pays qui avaient rencontré des difficultés pour utiliser l'outil de communication en ligne afin de faciliter la communication des données et d'obtenir un échantillon de données plus représentatif. Elle a précisé que la proposition du secrétariat concernant le cycle de communication des données était de commencer par un cycle de deux ans (2009-2010), pour pouvoir établir le premier rapport à l'intention de la Conférence, puis de continuer avec le cycle initialement prévu de trois ans, à compter de 2011. Ceci assouplirait les contraintes de temps et permettrait au secrétariat de mettre l'accent sur l'amélioration des données disponibles pour l'évaluation.

43. Le Groupe de travail a convenu que la période initiale de communication des données couvrirait seulement la période 2009-2010, et qu'un cycle de trois ans serait appliqué à partir de 2011. D'autre part, puisque que la troisième session de la Conférence n'aurait probablement pas lieu avant la deuxième moitié de l'année 2012, le Groupe de travail a décidé d'ouvrir à nouveau l'accès à l'outil de communication en ligne pour permettre à un plus grand nombre de parties prenantes de communiquer ou de compléter leurs données d'ici la fin du mois de janvier 2012.

2. Nouvelles activités ajoutées au Plan d'action mondial

44. Présentant ce point de l'ordre du jour, la représentante du secrétariat a noté que la proposition du Gouvernement suisse tendant à ajouter au Plan d'action mondial un nouveau domaine de travail sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés avait été présentée initialement à la deuxième session de la Conférence. La deuxième proposition, tendant à ajouter au Plan d'action mondial un nouveau domaine de travail sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques, avait été élaborée à la quatrième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique.

45. Au cours du débat qui a suivi, la plupart des représentants qui se sont exprimés se sont déclarés favorables à l'inclusion d'activités concernant ces deux domaines dans le Plan d'action mondial, après avoir tenu compte des amendements suggérés par les représentants aux réunions régionales tenues au cours des derniers mois. Certains représentants ont ajouté qu'ils suggéreraient peut-être d'apporter des amendements spécifiques à la liste des activités proposées. Un certain nombre de représentants ont cependant rappelé qu'il était important de tenir compte des travaux menés par ailleurs sur les questions examinées afin d'éviter les doubles emplois. Un représentant a souligné que le processus permettant d'ajouter des activités au Plan d'action mondial ne faisait pas mention de la création de nouveaux domaines de travail et que le fait d'envisager de nouveaux domaines de travail nécessiterait un examen approfondi du tableau A du Plan.

46. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a demandé que les pays en développement puissent obtenir une assistance pour pouvoir gérer les nanomatériaux, renforcer leurs capacités et élaborer des outils de gestion des risques. D'autres représentants ont souligné qu'il était important de partager des informations et des données sur les risques. Un représentant s'est félicité des efforts prodigués pour faire connaître l'impact des nanomatériaux sur la santé et la sécurité environnementales, par le biais du partage d'informations, en particulier les ateliers de sensibilisation organisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

47. Un représentant a déclaré qu'une analyse plus poussée était nécessaire avant d'ajouter au Plan d'action mondial des activités sur les nanotechnologies. En effet, cette question n'avait pas été examinée de manière aussi approfondie que celle des substances dangereuses, pour laquelle une expérience considérable avait été acquise en matière de gestion rationnelle et une législation adéquate avait été rédigée. Un autre représentant a estimé qu'il était trop tôt pour envisager d'inclure de nouveaux domaines

de travail dans le Plan d'action mondial, alors que la Stratégie politique globale n'avait pas encore été entièrement mise en œuvre.

48. Un représentant a déclaré que les travaux en cours sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques montraient comment les parties prenantes à l'Approche stratégique pouvaient travailler ensemble pour résoudre les problèmes; un autre représentant a souligné que ces travaux mettaient en évidence les liens importants entre la gestion des produits chimiques et celle des déchets. Un représentant s'est félicité de l'ajout d'un nouveau domaine de travail sur cette question au Plan d'action mondial, ce qui encouragerait les gouvernements, les industries et d'autres parties prenantes à mener des initiatives dans le domaine des déchets électriques et électroniques, à l'appui des objectifs de l'Approche stratégique.

49. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité de la procédure approuvée par la Conférence à sa deuxième session concernant l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial, ce qui constituait une mesure importante visant à s'assurer que les nouvelles questions étaient dûment prises en compte dans le Plan d'action mondial et que celui-ci restait à jour. Un autre représentant a souligné qu'il était important d'évaluer les activités proposées au regard des critères énoncés dans la procédure, en particulier leur utilité et leur rapport coût-efficacité.

50. Un certain nombre de représentants ont attiré l'attention sur la difficulté d'examiner séparément les mesures proposées pour progresser sur les nouvelles questions de politique générale et l'ajout de nouvelles activités au Plan d'action mondial. Un représentant a demandé des éclaircissements sur la méthode retenue pour examiner l'ajout de nouvelles activités au Plan d'action mondial et pour examiner les nouvelles questions de politique générale, plusieurs représentants ayant souligné qu'il était important de ne pas confondre les deux. Certains représentants ont suggéré de poursuivre les activités menées à l'échelle internationale pour les projets nécessitant une approche mondiale, même si ces activités concernaient de nouvelles questions de politique générale et faisaient partie du Plan d'action mondial.

51. Le Groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour une fois que le point 5 c) de l'ordre du jour aurait été examiné.

52. Ayant examiné le point 5 c) de l'ordre du jour et n'étant pas parvenu à un consensus sur ce dernier, le Groupe de travail a convenu de former un comité plénier qui serait présidé par M. Barry Reville (Australie) afin d'examiner plus avant les questions et de progresser sur ces dernières.

53. L'examen de ce point effectué par le Comité figure en annexe IV au présent rapport.

54. À la suite de l'examen de ce point par le Comité, le Président du Comité a indiqué que le débat avait soulevé différents points qui concernaient l'ensemble des nouvelles questions de politique générale actuellement examinées par le Groupe de travail. Des représentants ont notamment suggéré que, dans le cadre des travaux futurs de l'Approche stratégique, les listes des activités proposées soient rationalisées afin d'éviter les doubles emplois; que les activités proposées pour être ajoutées soient testées et tiennent compte des meilleures pratiques; et que la question de la faisabilité et des risques soient traitée de manière adéquate.

55. Le Président a présenté un document de séance contenant un projet de décision sur l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial, par laquelle il a recommandé à la Conférence que les activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés ainsi que les nouvelles activités liées aux substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques soient incluses dans le Plan d'action mondial.

56. Étant donné que des contraintes de temps empêchaient un débat approfondi concernant le contenu du document de séance, le Groupe de travail a convenu que les représentants intéressés devraient soumettre leurs observations par écrit au secrétariat en vue d'assurer la cohérence entre les deux sections du projet de décision.

57. La décision OEWG.1/1 relative à l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

B. Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre

1. Mise à jour sur le Programme de démarrage rapide

58. Introduisant ce point de l'ordre du jour, la représentante du secrétariat a présenté les notes du secrétariat présentant un point sur le Programme de démarrage rapide (SAICM/OEWG.1/5) et sur l'état d'avancement du Programme de démarrage rapide (SAICM/OEWG.1/INF/12/Rev.1). Elle a attiré l'attention sur la nécessité d'aborder la question du décaissement des fonds après novembre 2013, pour pouvoir mener à bien toutes les activités entreprises dans le cadre des projets du Programme de démarrage rapide.

59. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui se sont exprimés ont reconnu l'importance du Programme de démarrage rapide et ont approuvé la proposition du secrétariat tendant à autoriser l'extension des engagements financiers concernant les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et la poursuite de ces versements afin d'assurer la mise en œuvre complète de toutes les activités en cours. De nombreux représentants ont déclaré que le Groupe de travail devait commencer à examiner sans délai les arrangements financiers à long terme, y compris la création d'un mécanisme de financement permanent pour les pays en développement et les pays à économie en transition. Un représentant a souligné que le Programme n'avait pas été conçu pour financer la mise en œuvre complète des activités et qu'il avait permis de créer un environnement favorable dans de nombreux pays; et plusieurs représentants ont déclaré que le Programme devrait bénéficier d'un financement adéquat et qu'il devrait être prolongé jusqu'à ce qu'un mécanisme soit mis en place. Un représentant a indiqué qu'un mécanisme de financement stable était essentiel pour les pays en développement, qui manquaient de capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques, et que la mise en œuvre de l'Approche stratégique nécessitait une assistance financière et technique, notamment pour le renforcement des capacités et le développement des infrastructures. Un autre représentant a suggéré que l'examen du rôle futur du Programme soit basé sur une évaluation de son efficacité et de son efficience, en assurant la participation d'un large éventail de parties prenantes. Un représentant a déclaré que même les petites subventions octroyées par le FEM et par d'autres mécanismes de financement pourraient faire une différence dans le cadre de la sensibilisation à une utilisation et une gestion rationnelles des produits chimiques.

60. De nombreux représentants ont affirmé qu'il fallait encourager les contributions de nouveaux organismes donateurs; la demande faite par la Conférence, dans sa résolution II/3, d'élargir la base des donateurs avait été quasiment ignorée et le manque de ressources limitait la mise en œuvre de l'Approche stratégique et les progrès en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Un représentant a déclaré que, sans la volonté politique nécessaire et un engagement politique renouvelé, le Groupe de travail ne serait peut-être pas en mesure de formuler une recommandation adéquate.

61. En ce qui concerne la voie à suivre, deux représentants, chacun s'exprimant au nom d'un groupe de pays et appuyés par de nombreux autres représentants, ont demandé qu'un groupe de contact soit créé pour examiner la question du financement après le Programme de démarrage rapide en vue de présenter une proposition à la Conférence à sa troisième session. Le groupe pourrait examiner des arrangements concrets tenant compte du peu de temps subsistant pour atteindre l'objectif fixé pour 2020; la possibilité d'obtenir des engagements plus substantiels lors de la sixième reconstitution du FEM afin d'accélérer les progrès accomplis pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020; et des pistes pour s'assurer que le processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets aboutissait à une mobilisation de ressources prévisibles d'un montant suffisant pour atteindre l'objectif visé pour 2020. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a suggéré de continuer de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale jusqu'à la fin de l'année 2020; de présenter un rapport sur la performance du mécanisme de financement à chaque session de la Conférence; d'encourager les programmes régionaux de sensibilisation; et d'accorder une importance particulière à la responsabilité et la transparence.

62. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays et appuyée par un certain nombre d'autres représentants, a indiqué qu'elle ne pensait pas qu'il était nécessaire de créer un tel groupe de contact. Le Conseil exécutif du Programme, chargé d'évaluer le Programme au titre de la résolution II/3 de la Conférence, n'avait pas obtenu les informations nécessaires pour effectuer un examen à mi-parcours du Programme et n'avait donc pas été en mesure d'approuver une recommandation concernant l'avenir du Programme, pour examen par le Groupe de travail. Elle a déclaré que le Groupe de travail, pour sa part, ne devait pas anticiper une recommandation du Conseil exécutif, lequel avait examiné de manière approfondie les rapports sur le Programme depuis plusieurs années, et que la prochaine étape devait être la formulation d'une recommandation par le Conseil exécutif.

63. Le Conseiller juridique principal du PNUE a rappelé que le Groupe de travail avait pour mandat d'examiner une large gamme de questions relatives à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et qu'aucune résolution adoptée par la Conférence n'empêchait le Groupe de travail d'examiner les questions susmentionnées.

64. Le Groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour après avoir examiné la question des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique (voir section 2 ci-dessous).

65. À la suite de l'examen par le Groupe de travail de la question des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique et d'autres points de l'ordre du jour susceptibles d'avoir des incidences sur le Programme de démarrage rapide, le Président a prié le secrétariat d'élaborer un projet de décision transmettant à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques une résolution portant amendement des dispositions des résolutions I/4 et II/3 afin de s'assurer que les engagements financiers pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide seraient autorisés jusqu'en novembre 2013 et que les décaissements de fonds pourraient se poursuivre jusqu'à ce que les activités menées dans le cadre de l'ensemble des projets du Programme soient terminées.

66. À la suite de la présentation du projet de décision par la représentante du secrétariat, le Président a créé un groupe des amis du Président chargé d'examiner ledit projet et de faire des recommandations en vue de la finalisation de ce dernier.

67. Ensuite, le groupe des amis du Président a finalisé ses travaux et transmis au Groupe de travail un nouveau projet de décision, sous la forme d'un document de séance, présentant une résolution qui était destinée à modifier la date limite pour les décaissements de fonds dans le cadre du Programme de démarrage rapide. Étant donné la nécessité d'entamer sans délai les démarches visant à augmenter les contributions des parties prenantes au Fonds d'affectation spéciale, le Groupe de travail a convenu que les recommandations sur deux moyens d'action à cette fin seraient supprimées du projet de résolution et incluses en annexe II au présent rapport.

68. La décision OEWG.1/2 relative à la modification de la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

2. Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

69. À la suite d'une présentation de ce point par la représentante du secrétariat, le représentant du FEM a fourni des éclaircissements sur certains aspects de la note du secrétariat concernant les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.1/6). Il a également rappelé que, dans le cadre de la cinquième reconstitution du FEM, une stratégie relative aux produits chimiques comprenant un appui aux activités liées aux polluants organiques persistants, à la gestion rationnelle des produits chimiques et à la réduction du mercure avait été élaborée. Le FEM avait programmé un budget de 10 millions de dollars pour mettre en œuvre, en collaboration avec les organismes compétents et le secrétariat de l'Approche stratégique, des projets pilotes sur le gestion rationnelle des produits chimiques qui comprenaient les déchets électroniques, les peintures à base de plomb et les substances chimiques incorporées dans des produits. Ces projets étaient en cours de développement et on espérait qu'ils seraient lancés au cours de l'année 2012. Enfin, le FEM avait pris note de la demande du groupe des pays d'Afrique d'envisager la création d'un domaine d'intervention relatif à la gestion des produits chimiques plus large au cours de la sixième reconstitution.

70. Le représentant de l'OMS a complété les informations figurant dans la note du secrétariat sur son analyse du fardeau de morbidité imputable aux produits chimiques.

71. Le représentant du PNUE a fait rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, qui étaient décrits dans le document final du processus (SAICM/OEWG.1/INF/17). Il a donné un aperçu du processus, expliquant que celui-ci avait été lancé par le Directeur exécutif du PNUE et annoncé pour la première fois lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, en mai 2009. Le but du processus était d'évaluer la situation actuelle concernant le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au niveau national en vue de l'améliorer. Le processus consultatif avait été inspiré par le sentiment largement partagé qu'il existait un gouffre entre ce qu'il fallait pour gérer rationnellement les produits chimiques et les déchets et les moyens financiers dont on disposait pour ce

faire. Le document final du processus consultatif exposait les vues et contributions recueillies auprès des participants au cours de cinq réunions. Ce n'était certes pas un document de consensus mais il offrait de nombreux terrains d'entente et présentait une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, que les participants avaient reconnue comme étant la meilleure solution. Au nom du PNUE, il a fait part de sa profonde gratitude à l'égard des représentants qui avaient co-présidé les réunions du processus consultatif et aux gouvernements et autres entités qui avaient fourni un soutien financier.

72. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui ont pris la parole ont réitéré leur engagement envers l'Approche stratégique, certains décrivant le soutien qu'ils apportaient à sa mise en œuvre. Ils se sont également félicités des travaux menés dans le cadre du processus consultatif. Plusieurs représentants ont souligné l'importance d'une approche intégrée du financement pour l'ensemble du groupe des substances chimiques et des déchets, à l'exemple de celle proposée dans le document final du processus. Un représentant a suggéré au secrétariat d'établir un résumé factuel du processus, pour examen par la Conférence à sa troisième session. Selon un autre représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, le moment n'était pas encore venu de s'engager dans un examen détaillé du document final du processus et il valait mieux se pencher sur la question de manière approfondie à la troisième session de la Conférence, après son examen par le Conseil d'administration du PNUE à sa douzième session extraordinaire. À cet égard, il a proposé au Groupe de travail d'encourager le Directeur exécutif à inclure dans ses recommandations au Conseil d'administration des idées spécifiques sur le rôle que les résultats du processus pourraient jouer dans la mise en œuvre du paragraphe 19 de la Stratégie politique globale sur les arrangements financiers pour l'Approche stratégique.

73. Un représentant, tout en se félicitant des mesures proposées dans la note du secrétariat, a fait valoir qu'il n'était pas nécessaire de demander au secrétariat d'évaluer la pertinence des progrès et des résultats du processus consultatif et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

74. De nombreux représentants ont demandé que le financement de l'Approche stratégique soit sécurisé. Selon l'un d'entre eux, il conviendrait d'accorder plus d'attention aux contributions en nature, étant donné les aléas de la conjoncture économique mondiale; selon un autre, la seule participation de l'industrie au financement ne suffirait pas; et, selon un troisième, il fallait pleinement tenir compte du large éventail des ressources disponibles auprès de divers mécanismes. On a également avancé que le financement de l'Approche stratégique devrait ne pas perdre de vue les considérables engagements financiers actuels et que les débats concernant le financement devraient s'appuyer sur ces fondements solides. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait observer que les sources de financement auxquelles on avait fait appel à ce jour s'étaient révélées insuffisantes pour la mise en œuvre intégrale de l'Approche stratégique et qu'il se félicitait donc du financement additionnel alloué par le FEM dans le cadre de sa cinquième reconstitution. Il a invité le FEM à continuer d'appuyer l'Approche stratégique. Il a également demandé qu'on accorde une attention particulière aux difficultés pratiques auxquelles les pays en développement étaient confrontés et mis l'accent sur le rôle de l'industrie dans la gestion rationnelle des produits chimiques.

75. Le Groupe de travail a convenu de constituer un groupe des amis du Président co-présidé par M. Arthur Nogueira (Brésil) et M. Greg Filyk (Canada) et chargé d'examiner une procédure pour traiter les questions financières à la réunion en cours.

76. À la suite d'un rapport oral sur les résultats des débats tenus par les amis du Président, le Groupe de travail a convenu de créer un groupe de contact sur l'assistance financière et technique coprésidé par M. Osvaldo Álvarez-Pérez (Chili) et M. Filyk afin d'examiner les options de financement à long terme pour l'Approche stratégique.

77. Ensuite, le coprésident du groupe de contact a indiqué que ce dernier avait achevé ses débats qui avaient couvert des sujets tels que le financement jusqu'en 2020, les liens avec le processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets ainsi que les éléments d'une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques en rapport avec l'Approche stratégique. Lui-même et son collègue coprésident élaboreraient un document résumant les vues exprimées au cours des débats du groupe.

78. Le Groupe de travail a convenu que le résumé des coprésidents devrait être annexé au présent rapport; qu'il devrait être soumis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session en tant que document de travail et non en tant que document d'information, compte tenu

de la nécessité de mettre à la disposition de tous les participants les informations fournies dans ce document dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies; et qu'il devrait être transmis par le Président au Directeur exécutif du PNUE pour contribuer à son rapport au Conseil d'administration du PNUE concernant les résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets.

79. Le résumé des coprésidents figure en annexe III au présent rapport.

C. Nouvelles questions de politique générale

1. Nouvelles questions de politique générale

a) Peintures à base de plomb

80. Après une présentation par la représentante du secrétariat, les représentants du PNUE et de l'OMS, les organismes chefs de file pour les travaux sur les peintures à base de plomb, ont résumé l'évolution de la situation depuis la deuxième session de la Conférence. Ils ont décrit la mise en place d'un partenariat mondial, désormais connu sous le nom d'« Alliance mondiale pour l'élimination des peintures à base de plomb », dont le but proposé était d'éliminer les peintures à base de plomb d'ici 2018, et les travaux menés à ce jour dans le cadre de ce partenariat, proposant d'organiser une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication au plomb, qui mettrait dans un premier temps l'accent sur l'élimination des peintures à base de plomb. Le représentant du PNUE a souligné que l'Alliance avait profité de l'expérience d'autres partenariats analogues, tels que le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres qui portait ses fruits.

81. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui ont pris la parole ont salué l'Alliance mondiale et les travaux menés dans le cadre de cette dernière. L'un d'entre eux a fait entendre que l'Alliance constituait un bon exemple de l'engagement accru du secteur de la santé dans l'Approche stratégique. Plusieurs représentants se sont félicités des travaux menés pour élaborer un plan d'activités contenant des repères clairs pour les progrès accomplis dans l'élimination des peintures à base de plomb au niveau mondial et ce, à temps pour que ce plan puisse être examiné par la Conférence à sa troisième session. Un représentant a encouragé le versement de contributions additionnelles et la fourniture d'une assistance supplémentaire à l'Alliance. Un autre représentant a indiqué qu'à ce jour, la participation des gouvernements et les ressources allouées s'étaient révélées inadéquates au regard de la tâche à accomplir et qu'il fallait progresser à un rythme plus soutenu. À cet égard, il a demandé que des essais soient effectués sur des peintures dans au moins 50 pays supplémentaires avant la troisième session de la Conférence afin de pouvoir fournir de bonnes données de référence pour toute décision que la Conférence pourrait prendre.

82. Plusieurs représentants ont décrit des activités entreprises en rapport avec les peintures à base de plomb. L'un d'entre eux a fait savoir que son réseau d'associations du secteur industriel était disposé à financer, en collaboration avec d'autres parties prenantes, un atelier organisé en Afrique pour sensibiliser les entreprises à la nécessité de réduire les risques posés par le plomb, notamment en reformulant les peintures qui en contiennent. Le réseau s'efforcera d'engager des experts du secteur et d'obtenir les fonds nécessaires, en collaboration avec diverses parties prenantes. Un certain nombre de représentants ont demandé des mesures supplémentaires pour faire cesser l'utilisation de plomb. Deux représentants, chacun s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont présenté des documents de séance contenant des projets de résolutions sur les peintures à base de plomb.

83. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est déclaré intéressé par l'idée d'une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication au plomb mais a demandé des informations supplémentaires à ce sujet. Un autre représentant a demandé quel rapport il y aurait entre l'Alliance mondiale et le partenariat sur le plomb et le cadmium établi par le Conseil d'administration du PNUE dans la section I de sa décision 26/3 du 24 février 2011 et si le centre d'échange de l'Approche stratégique avait été utilisé pour diffuser des informations sur les possibilités de remplacer le plomb ou le cadmium par des substances ou techniques moins dangereuses, comme envisagé dans cette décision. En réponse, la représentante du secrétariat a expliqué que le secrétariat était en train de recruter un spécialiste de l'information pour le centre d'échange mais n'avait obtenu qu'un financement pour un an.

84. Un représentant a mis en doute la nécessité pour la Conférence d'adopter une nouvelle résolution sur les peintures à base de plomb, estimant que le mandat énoncé dans la résolution II/4 B était suffisant et permettrait à l'Alliance mondiale de poursuivre ses travaux. Un autre représentant a toutefois argué que la

nouvelle résolution proposée dans la note du secrétariat contenant un rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb (UNEP/SAICM/OEWG.1/9) était utile et pourrait donner à la Conférence la possibilité de mieux mobiliser les gouvernements. Un troisième représentant a fait observer que les projets de résolutions sur les peintures à base de plomb élaborés par les participants à un certain nombre de réunions régionales devraient être examinés parallèlement à la résolution proposée dans la note du secrétariat.

85. Un représentant a attiré l'attention sur le paragraphe 22 de la Stratégie politique globale, selon lequel la mise en œuvre de l'Approche stratégique pourrait commencer par une phase de facilitation pour mettre en place, au besoin, les capacités nécessaires pour élaborer, avec la participation des parties prenantes concernées, un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Il a suggéré que toutes les nouvelles questions examinées soient incorporées dans ce plan de mise en œuvre afin d'avoir une vision claire de la mise en œuvre de l'Approche stratégique d'ici à 2020. Il a également fait remarquer que selon l'alinéa h) du paragraphe 24 de la Stratégie, une des fonctions de la Conférence consistait à assurer que les ressources financières et techniques nécessaires étaient disponibles pour la mise en œuvre, laissant entendre qu'il était impossible de commencer la mise en œuvre sans ces ressources.

86. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section e) ci-après.

b) Substances chimiques incorporées dans des produits

87. Après une présentation par la représentante du secrétariat, la représentante du PNUE, l'organisme chef de file pour les travaux sur les substances chimiques incorporées dans des produits, a résumé l'évolution de la situation depuis la deuxième session de la Conférence. Elle a expliqué que les travaux avaient principalement porté sur la disponibilité d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Des efforts considérables avaient été fournis à cet égard pour un certain nombre de secteurs de production. La coordination était bonne au sein de certains secteurs mais pas entre les différents secteurs. Des études approfondies dans des secteurs spécifiques avaient montré que l'information ne circulait pas bien le long de la chaîne d'approvisionnement. Une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles il fallait fournir des informations était nécessaire et il y avait des préoccupations au sujet de la protection des informations commerciales confidentielles. L'atelier sur le projet tenu du 16 au 18 mars 2011 avait produit un certain nombre d'éléments à inclure dans les recommandations à examiner à la troisième session de la Conférence. La principale recommandation concernait l'élaboration d'un cadre volontaire pour faciliter la circulation de l'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits.

88. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont salué les travaux menés à ce jour et approuvé la présentation des recommandations à la Conférence. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a signalé que des lacunes importantes existaient au niveau des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de leur cycle de vie et qu'une coopération continue au niveau mondial était nécessaire pour promouvoir la sécurité et le recyclage sans risque des produits. Un meilleur accès aux informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits et une plus grande disponibilité de ces informations permettraient d'étayer les autres nouvelles questions de politique générale actuellement examinées.

89. Plusieurs représentants ont fait observer que le projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits avait réussi à rassembler un large éventail de parties prenantes. Ils ont fait l'éloge de ce qu'ils appelaient la participation et l'engagement essentiels du secteur privé et, en particulier, de l'industrie.

90. De nombreux représentants, craignant que le terme « cadre » ne reflète pas correctement le résultat souhaité, ont proposé de le remplacer par « code de conduite » ou « mesures concertées ». Selon eux, il était important d'examiner cet aspect en vue d'obtenir des résultats tangibles et de définir l'orientation principale des efforts. Dans ce contexte, deux représentants ont demandé des éclaircissements sur le rôle du groupe de travail technique mentionné dans la recommandation et deux autres représentants ont souligné qu'il était important de s'appuyer sur des systèmes d'information existants et d'en développer de nouveaux en encourageant une gestion responsable mais sans que la charge administrative n'en soit alourdie. Un représentant a indiqué que le fait de ne pas répéter les termes de la résolution II/4 C simplifierait le projet de résolution et permettrait de mieux cibler ce dernier.

91. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section e) ci-après.

c) Substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques

92. Après une présentation par la représentante du secrétariat, le représentant du Centre de coordination pour la formation et le transfert de technologie de la Convention de Bâle pour la région Afrique, s'exprimant au nom du secrétariat de la Convention de Bâle et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, a présenté le rapport de l'atelier international sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques tenu à Vienne du 29 au 31 mars 2011 (SAICM/OEWG.1/INF/7), résumant les débats qui se sont tenus lors de cet atelier et les recommandations formulées dans ce cadre.

93. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui ont pris la parole se sont déclarés satisfaits des travaux entrepris, l'un d'entre eux ajoutant que la question illustrait parfaitement l'engagement pris dans le cadre l'Approche stratégique de s'attaquer aux produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Un représentant a suggéré que l'on élargisse le champ des activités d'une manière analogue à celle préconisée dans la directive de l'Union européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

94. Une représentante a fait observer que, si la question pouvait être qualifiée de « nouvelle » dans le cadre de la réunion en cours, elle n'avait rien de nouveau pour les travailleurs. Elle a demandé qu'une attention particulière soit accordée à la sécurité des travailleurs tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques et appelé à la collaboration avec toutes les parties prenantes, en particulier l'Organisation internationale du Travail. Dans cette perspective, les syndicats étaient disposés à coopérer avec les parties prenantes à l'Approche stratégique.

95. Un représentant a fait remarquer que bon nombre des recommandations formulées dans la note du secrétariat présentant un rapport d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques (SAICM/OEWG.1/11) devraient être retenues et que les principaux messages résultant de l'atelier pourraient être annexés à une résolution globale qui serait rédigée à ce sujet. Plusieurs représentants ont, toutefois, estimé que les recommandations étaient trop détaillées et qu'elles pourraient être raccourcies, que certaines étaient répétitives et qu'elles empiétaient sur le champ d'activités de la Convention de Bâle, et qu'elles devraient donc être soit harmonisées soit éliminées. Un représentant a soutenu que les travaux menés sous les auspices de l'Approche stratégique complétaient utilement les travaux accomplis dans le cadre de la Convention de Bâle et apportaient de la valeur ajoutée à ces derniers. Un autre représentant a indiqué qu'il craignait que toute nouvelle action entreprise dans le cadre de l'Approche stratégique puisse nuire aux travaux menés dans le cadre d'autres instances, estimant que la Convention de Bâle devrait être la principale instance pour la coopération internationale portant, notamment, sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et le renforcement des capacités.

96. La représentante des secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a décrit les travaux menés dans le cadre de la Convention de Stockholm concernant les substances inscrites aux Annexes à cette Convention. Elle s'est félicitée de la suggestion tendant à ce que les travaux entrepris dans le cadre de l'Approche stratégique tiennent compte des travaux menés par d'autres organes, ajoutant que ces travaux devraient porter sur des domaines dans lesquels l'Approche stratégique pourrait s'avérer la plus efficace.

97. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section e) ci-après.

d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

98. Après une présentation par la représentante du secrétariat, le représentant de l'UNITAR, qui était, avec l'OCDE, l'organisme chef de file des travaux sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, a résumé les progrès accomplis dans le cadre de ces travaux.

99. La représentante de la Suisse, intervenant en tant qu'auteur d'une proposition visant à inclure les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés comme domaine de travail dans le Plan d'action mondial, a appelé l'attention sur les nouvelles activités entreprises depuis la deuxième session de la Conférence. Elle a déclaré que les travaux entrepris démontraient que l'Approche stratégique constituait l'instrument approprié pour traiter des questions relatives aux nanotechnologies à l'échelle mondiale.

100. Tous les représentants qui sont intervenus ont exprimé leur soutien à la proposition sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés ainsi qu'à la poursuite des travaux sur la question. Plusieurs représentants, s'exprimant au nom de groupes de pays, ont remercié l'UNITAR, l'OCDE et les pays donateurs pour leur assistance et pour l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation sur les

nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés. Un certain nombre de représentants ont indiqué être intéressés par un examen plus approfondi de la question entre experts.

101. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a préconisé la constitution et la mise en commun de bases de données sur les risques posés par les nanomatériaux, qui seraient utilisées pour renforcer les capacités et combler les lacunes en matière d'information. Il a préconisé l'intégration des nanomatériaux dans les programmes de gestion des produits chimiques ainsi que l'élaboration de directives et normes techniques au sein d'instances internationalement reconnues.

102. Un autre représentant a souligné le rôle essentiel de l'Approche stratégique pour informer les pays en développement des avantages et risques potentiels des nanomatériaux et s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application de la résolution II/4 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés. Plusieurs représentants ont convenu que l'Approche stratégique constituait un cadre approprié pour la coopération internationale sur les nanomatériaux et, en particulier, pour fournir un soutien aux pays en développement. L'Approche stratégique était importante et pertinente dans la mesure où elle permettait de répondre aux nouvelles questions. Un représentant a appelé l'attention sur la poursuite des travaux requis pour la base de connaissances sur la santé et la sécurité. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a recommandé que l'on exploite pleinement les résultats obtenus dans le cadre d'autres initiatives internationales et noté, tout comme d'autres, qu'il importait d'éviter un chevauchement des travaux sur les nanotechnologies.

103. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section e) ci-après.

e) Résolution globale proposée

104. Le Groupe de travail a convenu que le Comité plénier précédemment établi examinerait également les progrès accomplis au niveau des nouvelles questions de politique générale examinées en détail à la deuxième session de la Conférence. L'examen de ce point par le Comité figure en annexe IV au présent rapport.

105. À la suite de l'examen de ce point par le Comité, le Président a présenté un document de séance qui contenait un projet de décision transmettant à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, pour examen et adoption éventuelle, une résolution globale sur les peintures à base de plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques, et les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés.

106. La décision OEWG.1/3 relative aux nouvelles questions de politique générale, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

2. Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

107. Après une présentation par la représentante du secrétariat, le représentant de l'OCDE, l'organisme chef de file pour les travaux sur les produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, a donné un aperçu des travaux menés depuis la deuxième session de la Conférence à l'appui de la mise en œuvre de la résolution II/5.

108. Tous les représentants qui ont pris la parole se sont félicités des informations fournies et des travaux menés sur cette question par tous les intéressés. L'un d'eux, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a remercié tout particulièrement l'OCDE de l'assistance qu'elle avait fournie pour l'accueil d'un atelier de réflexion à Beijing, en septembre 2011. Un certain nombre de représentants ont exprimé leur soutien au Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés créé pour remplacer le groupe directeur de l'OCDE sur les produits chimiques perfluorés et se sont engagés à participer à ses travaux. Un représentant a noté que le mandat du groupe prévoyait la participation d'observateurs, ce qu'il a considéré comme une mesure opportune pour faire en sorte que le processus soit ouvert à toutes les parties intéressées.

109. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait part de son soutien ferme à la Convention de Stockholm, indiquant que, dans la mesure où cet instrument ne visait qu'une seule classe de produits chimiques perfluorés – à savoir l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle – il était important de poursuivre les travaux dans ce domaine, et en particulier de combler les lacunes existantes au niveau des connaissances, tout en évitant les doubles emplois. À

propos du mandat du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés, un autre représentant a estimé qu'il convenait de modifier la définition des composés perfluorés qui y figurait en remplaçant ceux-ci par l'expression « composés perfluorés à chaîne longue », telle qu'elle était employée ailleurs, afin d'y inclure les acides perfluorocarboxyliques, de même que les perfluoroalkylsulfonates et leurs précurseurs. Le représentant de l'OCDE s'est engagé à réexaminer ledit mandat à la lumière des observations formulées.

110. Plusieurs représentants se sont félicités que les travaux et le Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés aient été étendus au-delà du champ de compétence de l'OCDE ainsi que de la participation du PNUE, indiquant que l'on avait manqué jusque-là d'informations provenant de pays non membres de l'OCDE. Un représentant a souligné que les pays en développement étaient handicapés par l'insuffisance des mesures de lutte contre la pollution, l'absence de surveillance et de réglementations légales et un soutien technique et financier inadéquat pour surveiller et gérer les produits chimiques perfluorés.

111. Le Groupe de travail a convenu que le Comité plénier créé précédemment examinerait également la question. L'examen de ce point par le Comité figure en annexe IV au présent rapport.

112. À la suite de l'examen de ce point par le Comité, comme indiqué à la section 1 ci-dessus, le Président a présenté un document de séance qui contenait un projet de décision transmettant à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, pour examen et adoption éventuelle, une résolution globale sur les peintures à base de plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, ainsi que la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs.

113. La décision OEWG.1/3 E relative à la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

3. Nouvelles questions de politique générale proposées

a) Coopération internationale pour promouvoir la sensibilisation, la compréhension et l'action concernant les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien

114. Après une présentation de ce point par la représentante du secrétariat, le représentant du PNUE, qui avait proposé la question, a indiqué que cette proposition avait pour objectif de mieux faire comprendre aux parties prenantes les risques que présentaient les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien pour la santé humaine et les écosystèmes, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et d'encourager la prise de mesures visant à réduire ces risques. Dans le prolongement des travaux menés sur le terrain, les activités comporteraient la fourniture d'informations à jour et d'avis d'experts scientifiques aux décideurs; une sensibilisation et un échange d'informations; un appui pour le renforcement des capacités au niveau national; ainsi que la création d'un réseau international de scientifiques, gestionnaires de risques et autres personnes concernées en particulier par les questions liées aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien.

115. Au cours du débat qui a suivi, la plupart des représentants qui ont pris la parole ont appuyé cette proposition. De nombreux représentants considéraient l'exposition aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien comme un sujet de préoccupation majeur au niveau mondial eu égard à leur impact potentiel sur les générations futures et l'environnement. De l'avis d'un représentant, une démarche globale inclusive et participative visant à s'attaquer à ce problème dans le cadre de l'Approche stratégique aiderait à remédier au besoin non satisfait de processus internationaux efficaces mis en évidence lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 ainsi qu'à atteindre les objectifs de la Stratégie politique globale et d'autres documents fondamentaux concernant la protection des groupes de population vulnérables – en particulier les bébés à naître, les nouveau-nés et les jeunes enfants – ainsi que des écosystèmes grâce à une réduction des risques, à un accès à des connaissances et des informations, à un renforcement des capacités et à une coopération technique.

116. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les nouvelles initiatives s'appuient sur des connaissances existantes. L'un d'eux a estimé que le rapport mis à jour sur les perturbateurs endocriniens du Programme international sur la sécurité des substances chimiques pourrait fournir une base de données factuelle faisant autorité. Une autre représentante a indiqué que son pays était disposé à partager des informations sur ses activités concernant les examens, les essais et les

évaluations portant sur les pesticides et les substances chimiques perturbant le système endocrinien ainsi qu'à appuyer les efforts internationaux en cours pour élaborer les principes scientifiques requis.

117. Plusieurs représentants ont toutefois mis en garde contre les chevauchements d'activités : la question était incluse dans la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial et était déjà examinée dans divers cadres et instances internationaux. Un représentant a indiqué que, dans la mesure où la Stratégie avait reconnu l'importance des perturbateurs endocriniens, la Conférence avait déjà été invitée à promouvoir des mesures concertées sur cette question. En outre, la proposition ne précisait pas comment le projet s'appuierait sur des efforts internationaux existants et n'indiquait pas comment le réseau international proposé de scientifiques, gestionnaires de risques et autres personnes concernées cadrerait avec les processus et mécanismes existants de l'Approche stratégique, qui pourraient aussi servir à promouvoir l'échange d'informations et à appuyer les activités connexes. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a préconisé d'examiner avec soin la composition de ce réseau international. De l'avis d'autres représentants, il devrait faire appel aux communautés scientifiques existantes, s'appuyer sur des initiatives existantes, par exemple de l'OCDE et de l'OMS, et associer toutes les parties prenantes. Un représentant a indiqué que son organisation était disposée à participer au réseau international et à apporter les connaissances scientifiques de pointe fournies par ses groupes consultatifs tripartites de scientifiques et de praticiens de l'environnement venant de gouvernements, d'établissements universitaires ainsi que de l'industrie et du monde des affaires. Un autre représentant était cependant opposé à la création d'un réseau international distinct, notamment à un moment où l'évaluation scientifique et technique des substances chimiques perturbatrices du système endocrinien était aussi peu avancée et où les ressources de l'Approche stratégique étaient aussi limitées.

118. Un représentant a préconisé de mettre tout particulièrement l'accent sur l'évaluation des risques et les cadres réglementaires, et un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné la nécessité de ne pas grever trop lourdement les ressources financières et humaines des pays participants. Un troisième représentant a indiqué qu'étant donné les contraintes en matière de ressources, il conviendrait de se concentrer sur les nouvelles questions approuvées par la Conférence à sa deuxième session plutôt que de proposer de nouvelles questions.

119. Un représentant a estimé qu'il était prématuré d'inscrire la question des substances chimiques perturbatrices du système endocrinien à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence car il s'agissait d'un domaine relativement nouveau, des méthodes d'essai étaient en cours de développement et l'on ne disposait pas encore de données scientifiques sur la plupart des substances chimiques en question.

120. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section c) ci-après.

b) Polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement

121. Après une présentation par la représentante du secrétariat, le représentant de la Société internationale des médecins pour l'environnement a présenté la proposition, décrivant les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement comme étant des substances chimiques bioactives qui représentaient une menace pour la diversité biologique et la santé humaine si elles étaient rejetées dans l'environnement. Ces substances chimiques avaient été détectées dans des sources d'eau de surface et des sources d'eau de boisson et les effets cumulés d'une exposition pouvaient entraîner une perturbation du système endocrinien et une résistance aux antibiotiques plus importantes. Parmi les mesures prioritaires figuraient le renforcement des capacités régionales en vue d'une surveillance permanente des sources d'eau de boisson et des eaux résiduaires; des études sur les polluants les plus persistants présentant le risque le plus élevé pour les organismes aquatiques, même à de très faibles concentrations; une sensibilisation aux risques posés par ces polluants et à la nécessité de promouvoir une élimination responsable des médicaments non utilisés et de réduire les prescriptions superflues; et la création d'un réseau international multipartite de scientifiques, de professionnels de la santé, de fabricants de produits pharmaceutiques et d'installations de traitement des eaux usées, entre autres, éventuellement sous la direction de l'OMS. L'examen de cette question par la Conférence aiderait à promouvoir une approche plus dynamique de la prévention en vue de protéger la santé et l'environnement.

122. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souscrit à la proposition, mais d'autres se sont interrogés sur sa portée. Certains représentants ont estimé que l'éventail des mesures était excessivement large, ce qui risquait de compromettre les efforts déployés pour s'attaquer au problème, et qu'il faudrait cibler la proposition plus étroitement sur des domaines spécifiques relevant de l'Approche stratégique. Un représentant a déclaré que l'Approche stratégique ne constituait pas le cadre approprié pour examiner la sécurité des produits pharmaceutiques ou les problèmes de santé connexes; que ceux-ci

devaient être traités en collaboration avec le PNUE, l'OMS et d'autres organismes spécialisés; et que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour affiner la proposition et les activités en conséquence. En réponse, le représentant de la Société internationale des médecins pour l'environnement a précisé que la proposition ne portait pas sur la menace présentée par les produits pharmaceutiques en soi mais sur celle causée par les substances chimiques rejetées dans l'environnement, qui pouvaient être considérées comme des déchets.

123. Une représentante a indiqué que son organisation ne pensait pas qu'il était nécessaire d'assurer une surveillance ou un traitement supplémentaire, spécialisé et coûteux de l'eau de boisson à l'heure actuelle. Un rapport technique récent de l'OMS sur les produits pharmaceutiques dans l'eau de boisson donnait à penser qu'il était peu probable qu'une exposition aux très faibles concentrations détectées entraîne des risques appréciables pour la santé humaine et recommandait des mesures préventives, comme la sensibilisation du public à l'élimination appropriée des produits pharmaceutiques et aux méthodes classiques de traitement de l'eau, en plus d'approches pour s'attaquer à des problèmes locaux liés, entre autres, aux sites de fabrication de produits pharmaceutiques. En réponse, le représentant de la Société internationale des médecins pour l'environnement a fait observer que le rapport de l'OMS ne traitait pas des incidences des substances chimiques sur la diversité biologique, en particulier de la résistance aux antibiotiques, et que de nouvelles données étaient nécessaires pour déterminer les effets à long terme de faibles doses de produits pharmaceutiques dans l'eau de boisson.

124. Un représentant a déclaré qu'il ne fallait pas que les efforts déployés pour s'attaquer au problème des polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants sur l'environnement influent sur le traitement des maladies. Un autre représentant a estimé qu'il fallait élargir la proposition à l'utilisation et à l'élimination de tous les produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire. Un troisième représentant a appelé l'attention sur le fait que l'Union européenne autorisait à mettre sur le marché de nouveaux produits pharmaceutiques en se fondant strictement sur une évaluation complète et qu'elle effectuait régulièrement des évaluations des risques.

125. La résolution relative à ce sous-point est décrite dans la section c) ci-après.

c) **Voie à suivre**

126. Le Groupe de travail a convenu que le Comité plénier créé précédemment examinerait également la question. L'examen de ce point par le Comité figure en annexe IV au présent rapport.

127. À la suite de l'examen par le Comité des deux nouvelles questions de politique générale proposées, le Président a présenté un document de séance contenant deux projets de décisions : une sur les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien et l'autre sur les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants sur l'environnement.

128. Un représentant s'est demandé si la proposition relative aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien satisfaisait pleinement aux critères d'une nouvelle question de politique générale. Il a rappelé que les pays en développement et les pays à économie en transition disposaient de ressources limitées et étaient confrontés à des obstacles en termes de financement, de technologie, de renforcement des capacités et de fourniture d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. La priorité devrait être accordée à la mise en œuvre des questions de politiques générale existantes et il n'était pas approprié de prendre des décisions hâtives visant à établir de nouveaux domaines de travail sans que des ressources financières ne soient garanties et que des recherches suffisantes ne soient entreprises, dans la mesure où une telle démarche alourdirait la charge pesant sur les pays en développement et les pays à économie en transition.

129. Étant donné que le Groupe de travail n'était pas en mesure de parvenir à un consensus sur la question de savoir si les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien devraient figurer à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence, il a convenu que le projet de décision y afférent serait transmis à la Conférence, en indiquant entre crochets les points sur lesquels il n'a pas été possible de parvenir à un consensus.

130. La décision OEWG.1/4 A relative aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

131. La décision OEWG.1/4 B relatives aux polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants sur l'environnement, telle qu'adoptée par le Groupe de travail, figure en annexe I au présent rapport.

VI. Stratégie pour le secteur de la santé

132. Introduisant ce point, la représentante du secrétariat a présenté la note de ce dernier sur un projet de stratégie pour le renforcement de la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.1/15). Elle a exposé le processus suivi pour élaborer le projet de stratégie en coopération avec l'OMS et les six objectifs de la stratégie.

133. Au cours du débat qui a suivi, une représentante a estimé que le secteur de la santé avait un rôle unique à jouer dans la gestion rationnelle des produits chimiques et s'est déclarée favorable à l'élaboration d'une stratégie visant renforcer la participation de ce secteur. Elle était en faveur de l'élaboration, pour la stratégie proposée, d'un plan d'action capable d'aboutir à des résultats concrets et mesurables dans des délais déterminés. Un autre représentant a préconisé de mettre l'accent sur les objectifs relatifs à l'échange d'informations concernant les produits pharmaceutiques pendant leur utilisation et de définir clairement les produits chimiques et les produits pharmaceutiques afin d'éviter des problèmes dans la mise en œuvre. Un troisième représentant, estimant que l'implication du secteur de la santé dans l'Approche stratégique était insuffisante dans de nombreux pays, a appelé à une coopération avec l'OMS, indiquant que l'organisation devrait œuvrer avec les États membres en vue de promouvoir et de diffuser la stratégie. Un représentant a appelé l'attention sur la portée régionale de la stratégie relative au secteur de la santé sous la direction de l'OMS, estimant qu'au niveau national, le principal problème résidait dans la coordination et qu'il convenait d'accorder une plus grande attention au renouvellement des efforts visant à assurer une pleine participation.

134. Un représentant a appelé l'attention sur la participation positive d'organismes du secteur privé à l'élaboration du projet de stratégie. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné l'importance d'une stratégie solide pour favoriser la coopération entre les spécialistes de la santé et de l'environnement et a souscrit aux priorités et objectifs énoncés dans la note du secrétariat. Ce dernier devrait vérifier la cohérence des principes directeurs avec les objectifs de la Stratégie politique globale et éviter les chevauchements. Il conviendrait de préciser le concept de toxicovigilance avant la troisième session de la Conférence.

135. Une autre représentante, tout en exprimant son soutien à la Stratégie, a demandé la confirmation que le projet avait été révisé en vue d'y incorporer toutes les observations reçues à ce jour. Elle a demandé que la période prévue pour la réception des observations soit prolongée afin de permettre de nouvelles contributions avant la troisième session de la Conférence. Estimant que l'élaboration d'études de cas proposée dans la stratégie n'était peut-être pas opportune et qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'indicateurs et objectifs spécifiques à la stratégie relative au secteur de la santé, elle a déclaré qu'il vaudrait mieux utiliser les ressources pour identifier des projets pilotes.

136. Une représentante a évoqué les efforts déployés par son organisation pour renforcer l'engagement. Elle a indiqué que son organisation avait été étroitement associée à l'élaboration du projet de stratégie en mentionnant un certain nombre d'activités destinées à renforcer des initiatives intersectorielles notamment à travers des ateliers régionaux auxquels des correspondants de l'Approche stratégique et du Règlement sanitaire international, entre autres, avaient participé, et a exprimé son appui à la proposition concernant l'élaboration d'études de cas.

137. Deux représentants ont souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'assistance financière et technique en faveur des pays en développement et des pays à économie en transition. L'un d'eux a estimé que la Stratégie devrait être volontaire et, eu égard au fait que les circonstances différaient suivant les pays, qu'elle ne devrait pas établir des objectifs, activités et définitions précis.

138. Une représentante a appelé l'attention sur une étude de cas établissant des liens entre la surveillance sanitaire et les activités concernant l'environnement et la biosurveillance dans sa région, qui pourrait servir de base pour une campagne de sensibilisation sur les points chauds des stocks périmés de pesticides et pour des recommandations à l'intention des parties prenantes concernées.

139. Le groupe de travail a recommandé l'adoption de la stratégie relative au secteur de la santé en tant que supplément à la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique à la troisième session de la Conférence.

VII. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

140. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a indiqué que le Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa deuxième réunion tenue à Ljubljana en juin 2011, avait exprimé le souhait que les parties prenantes à l'Approche stratégique apportent une contribution collective aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de manière à s'assurer que les produits chimiques étaient dûment pris en compte dans les résultats de la Conférence. Reconnaissant que la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée fournirait une opportunité unique de discuter d'une stratégie collective pour la participation aux préparatifs, le Bureau avait demandé au secrétariat d'inclure le présent point à l'ordre du jour de la réunion.

141. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a affirmé son engagement ferme à l'égard des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Des progrès avaient été accomplis vers une gestion rationnelle des produits chimiques en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 mais un renouvellement des engagements internationaux, une meilleure mise en œuvre et une surveillance plus efficace étaient nécessaires. Les efforts visant à améliorer les synergies dans les groupes des substances chimiques et des déchets étaient les bienvenus mais la coopération entre les instruments nouveaux et existants devrait être renforcée, en accordant une attention particulière aux options de financement intégrées.

142. De nombreux représentants ont souligné que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable fournissait une opportunité de mettre davantage en évidence la gestion des produits chimiques. Un représentant a attiré l'attention sur le cadre multipartite de l'Approche stratégique, indiquant que ce dernier rassemblait des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales en vue de renforcer la confiance et d'encourager la collaboration. Un autre représentant a affirmé qu'il était urgent de trouver des solutions de remplacement sûres pour les substances chimiques dangereuses. Un troisième représentant était d'avis que la Conférence sur le développement durable représentait une opportunité d'inviter davantage de parties prenantes à fournir des fonds pour la gestion des produits chimiques dans les pays en développement.

143. Un représentant a indiqué que, si les questions liées aux changements climatiques et à la diversité biologique attiraient actuellement l'attention et des financements au niveau mondial, les préoccupations relatives à sécurité des produits chimiques étaient marginalisées. Il a recommandé qu'une attention particulière soit accordée aux idées clés, notamment à la durabilité et au financement ainsi qu'au principe du pollueur-payeur, et que soit mis en place un système dans le cadre duquel l'industrie des produits chimiques prendrait en charge les véritables coûts de ses produits.

144. Le secrétariat a pris note des observations formulées et s'est engagé à les transmettre en tant que contribution aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

VIII. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2013-2015

145. En introduction, la représentante du secrétariat a présenté un rapport sur les activités du secrétariat au cours de la période 2009-2011, ainsi que la proposition de programme de travail et de budget du secrétariat pour la période 2013-2015 (SAICM/OEWG.1/17).

146. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants, dont certains s'exprimaient au nom de groupes de pays, ont déploré l'actuelle situation financière du secrétariat et lancé un appel pour que des contributions soient versées d'urgence en vue de placer le secrétariat et l'ensemble des activités de l'Approche stratégique dans une position financière plus solide. Un représentant s'est félicité du fait que certains postes avaient été pourvus dans le secrétariat et a déclaré que des mesures devraient être prises afin de s'assurer que l'ensemble des postes était pourvu sans délai.

147. Deux représentants, dont un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont indiqué qu'ils avaient passé en revue les résolutions II/6 et II/10 et qu'il était apparu que le Groupe de travail n'était pas mandaté pour examiner le budget pour la période 2013-2015; cette tâche avait été réservée à la Conférence à sa troisième session.

148. Le Groupe de travail, rappelant que le financement du secrétariat était fourni sur une base volontaire, a encouragé l'ensemble des gouvernements et organisations qui étaient en mesure de le faire à contribuer aux ressources permettant au secrétariat de remplir les fonctions qui lui avaient été confiées conformément au budget indicatif et à la structure des effectifs.

IX. Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

149. Présentant ce point, le Président a annoncé que le Bureau de la Conférence avait convenu que la troisième session de la Conférence se tiendrait à Nairobi du 17 au 21 septembre 2012.

150. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité de l'organisation de la session au second semestre de 2012, ce qui laisserait le temps de débattre des résultats d'événements clés tels que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il s'est déclaré favorable à l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat.

151. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies.

X. Questions diverses

152. Aucune autre question n'a été examinée.

XI. Adoption du rapport

153. Le Groupe de travail a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport distribué pendant la réunion, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive, en consultation avec le secrétariat.

XII. Clôture de la réunion

154. Après l'échange de courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 19 h 45.

Annexe I

Décisions adoptées par le Groupe de travail à composition non limitée

Décision OEWG.1/1 : Inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial

I

Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant la résolution II/4 E de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés,

Rappelant également la procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques¹,

Reconnaissant les travaux entrepris lors des ateliers organisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche tenus dans le cadre de réunions régionales de l'Approche stratégique en 2011,

Se félicitant de l'appui fourni à ces ateliers par le Gouvernement suisse et de ses travaux destinés à élaborer une proposition visant à compléter le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique par la création d'un nouveau domaine de travail et d'activités connexes en rapport avec la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés²,

1. *Recommande* à la Conférence d'inclure, à sa troisième session, des activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés dans le Plan d'action mondial;
2. *Note* qu'un accord de principe concernant une telle inclusion a été trouvé pour les activités 4 à 6, 12 à 15, 21 et 22 dans la proposition du Gouvernement suisse, accord n'empêchant pas que des amendements rédactionnels soient apportés à l'énoncé de ces activités, et qu'une telle inclusion concerne uniquement le contenu de la colonne « nouvelle activité »;
3. *Note également* que des débats plus approfondis seront nécessaires à la troisième session de la Conférence concernant les autres activités figurant dans la proposition du Gouvernement suisse;
4. *Reconnaît* qu'à ce jour, aucun accord n'a été trouvé concernant l'endroit où il conviendrait d'inclure les nouvelles activités dans le Plan d'action mondial;
5. *Invite* l'ensemble les parties prenantes à apporter des éclaircissements sur toute préoccupation pouvant subsister concernant les activités figurant dans la proposition du Gouvernement suisse et à soumettre des observations à cet égard au secrétariat dès que possible;
6. *Invite* le secrétariat à compiler toutes les observations reçues des parties prenantes et de les mettre à disposition sur le site Internet de l'Approche stratégique;
7. *Demande* que cette compilation soit mise à disposition afin d'étayer les débats à la troisième session de la Conférence concernant l'inclusion d'activités liées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés dans le Plan d'action mondial.

¹ SAICM/ICCM.2/15, annexe II.

² SAICM/OEWG.1/8, annexe II.

II

Substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant la résolution II/4 D de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques concernant les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques,

Rappelant la procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques³,

Reconnaissant que les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques peuvent présenter de sérieux risques pour la santé des travailleurs et des communautés ainsi que pour l'environnement dans les zones où de tels produits sont fabriqués, recyclés et éliminés,

Reconnaissant la réussite d'un atelier international sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques ainsi que les débats fructueux tenus dans le contexte de réunions régionales de l'Approche stratégique en 2011,

1. *Recommande* à la Conférence d'inclure, à sa troisième session, de nouvelles activités liées aux substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique;

2. *Invite* le secrétariat à élaborer, en coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, un document présentant les propositions d'ajouts d'activités au Plan d'action mondial pour examen par la Conférence à sa troisième session, en tenant pleinement compte des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée et en notant qu'aucun accord n'a encore été trouvé concernant le texte sur l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial;

3. *Invite également* le secrétariat à mettre à disposition sur le site Internet de l'Approche stratégique le document susmentionné pour observation ainsi qu'à compiler toutes les observations reçues;

4. *Demande* que cette compilation soit mise à disposition afin d'étayer les débats à la troisième session de la Conférence concernant l'inclusion d'activités liées aux substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial.

³

SAICM/ICCM.2/15, annexe II.

Décision OEWG.1/2 : Modification de la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant la résolution II/6 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

Transmet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session, le projet de résolution figurant en annexe à la présente décision, pour examen et adoption éventuelle.

Annexe

Résolution III/[] : Modification de la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide

La Conférence,

Rappelant ses résolutions I/4 et II/3,

Rappelant également qu'au paragraphe 16 de la résolution II/3, la Conférence a décidé, afin de tenir compte des horizons budgétaires de certains donateurs potentiels et de faciliter l'évaluation mentionnée au paragraphe 17 de ladite résolution, d'autoriser le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide à rester ouvert aux contributions volontaires jusqu'à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et de garder l'échéance de la fin 2013 comme date limite pour les décaissements de fonds du Fonds d'affectation spéciale,

Reconnaissant les succès qu'a connus jusqu'ici le Programme de démarrage rapide, y compris son Fonds d'affectation spéciale, dans la fourniture d'un appui aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour entreprendre des activités habilitantes initiales en vue de faciliter la réalisation de l'objectif de 2020 du Sommet mondial pour le développement durable,

Tenant compte du fait que la demande de financement par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide reste élevée et étant donné qu'il y a encore des parties prenantes à l'Approche stratégique qui demandent un soutien pour la première fois et que certains projets approuvés n'ont pas encore été financés au titre du Fonds d'affectation spéciale,

Ayant examiné les informations figurant dans les notes du secrétariat faisant le point sur le Programme de démarrage rapide⁴ et sur l'état d'avancement du Programme de démarrage rapide⁵,

1. *Décide* que les contributions financières reçues par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide jusqu'à la troisième session de la Conférence et les fonds engagés pour des projets d'ici la fin de 2013 pourront être décaissés jusqu'à ce que l'ensemble des projets approuvés figurant dans le portefeuille soient achevés;

2. *Invite* les bureaux régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au besoin par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, à mobiliser des ressources humaines et techniques pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris les activités prévues dans le Plan d'action mondial.

⁴ SAICM/OEWG.1/5.

⁵ SAICM/OEWG.1/INF/12/Rev.1.

Décision OEWG.1/3 : Nouvelles questions de politique générale

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant la résolution II/4 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

Transmet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session, le projet de résolution figurant en annexe à la présente décision, pour examen et éventuelle adoption, gardant à l'esprit que ledit projet ne représente pas forcément un accord entre les participants, contient des vues divergentes, le cas échéant, et doit faire l'objet de délibérations supplémentaires menées par la Conférence.

Annexe

Résolution III/[] : Nouvelles questions de politique générale

A

Peintures à base de plomb

La Conférence,

Rappelant la décision prise lors du Sommet mondial pour le développement durable de protéger la santé des enfants en empêchant leur exposition au plomb, comme indiqué dans le paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet⁶,

Ayant examiné l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui entérine la création d'un partenariat mondial pour l'élimination des peintures à base de plomb,

Notant la création par l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb comme le partenariat mondial mentionné dans la résolution II/4 B,

Se félicitant de la section I de la décision 26/3 sur le plomb et le cadmium du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par laquelle ledit Conseil a, entre autres, prié le Directeur exécutif de continuer à promouvoir et faciliter les travaux en rapport avec l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb,

1. *Se félicite* de la création de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb par l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et du rapport d'activité sur les progrès accomplis à ce jour⁷;

2. *Se félicite également* de l'achèvement du plan d'activités de l'Alliance mondiale, qui définit des objectifs spécifiques, des repères clairs et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'élimination des peintures à base de plomb au niveau mondial;

3. *Reconnaît* que les initiatives nationales pour éliminer les peintures à base de plomb servent également d'exemples démontrant de façon concrète et habilitante la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;

⁶ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août – 4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, N° F.03.II.A.I et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁷ La présente note de bas de page renverrait à un document de présession contenant un rapport d'activité.

4. *Se félicite* du soutien à l'Alliance mondiale exprimé par les participants aux réunions régionales de l'Approche stratégique qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, et en Asie et dans le Pacifique;

5. *Se félicite également* du soutien fourni à l'Alliance mondiale par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre de sa stratégie concernant la gestion rationnelle des produits chimiques;

6. *Encourage* tous les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale et à fournir une assistance technique et financière, lorsque cela est possible;

7. *Exprime son soutien* en faveur de la proposition de l'Alliance mondiale visant à créer une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures à base de plomb, et encourage tous les gouvernements, le secteur industriel et les organisations de la société civile de toutes les régions à mettre en place des activités liées à cette journée, en coopération avec l'Alliance mondiale;

8. *Invite* l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant que secrétariat de l'Alliance mondiale, à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'Alliance mondiale à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.

B

Substances chimiques incorporées dans des produits

La Conférence,

[Rappelant qu'à sa deuxième session tenue en 2009, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution II/4 C visant à mettre en œuvre un projet ayant pour objectif général de promouvoir l'application de l'alinéa b) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, et qui formulerait, entre autres, des recommandations pour des mesures concertées à prendre au niveau international, pour examen par la Conférence à sa troisième session en 2012,

[Reconnaissant qu'une coopération internationale suivie est essentielle pour faciliter l'accès des parties prenantes aux informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits pendant tout leur cycle de vie et que des mesures concertées rapides sont nécessaires pour promouvoir l'harmonisation, évitant ainsi un ensemble de systèmes d'information non coordonné et optimisant la compatibilité avec les systèmes existants et les avantages pour toutes les parties prenantes concernées,

[Se félicitant des initiatives prises par les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales et d'autres entités pour faciliter l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits dans certaines régions,

[Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des tâches spécifiques prévues en vue d'atteindre les objectifs de cette première phase du projet, y compris l'enquête, les résultats des études de cas, le rapport de synthèse et les résultats et conclusions des réunions tenues depuis la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

[Ayant examiné les résultats des activités du projet et, en particulier, ceux de l'atelier international sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits tenu en mars 2011 et les propositions d'éléments, tels que spécifiés en annexe à la présente résolution, à inclure dans un cadre afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits,

1. *Convient*, afin de prendre des mesures concertées appropriées, d'examiner plus avant la nécessité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations pertinentes sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne logistique et pendant tout leur cycle de vie, reconnaissant la nécessité de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif général de l'Approche stratégique, à savoir utiliser et produire les substances chimiques de manière à réduire au minimum, d'ici à 2020, leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement;

[2. *Décide* que le processus multipartite mis en place par la Conférence à sa deuxième session devrait être élargi, sous réserve des ressources disponibles, avec pour mandat d'élaborer une proposition de programme international d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits (ci-après « le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits ») dans le but général de faciliter et orienter la fourniture, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits pour tous les groupes de parties prenantes et avec pour objectif principal de faciliter le développement, l'expansion et la mise en œuvre de systèmes d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de leur cycle de vie, notamment en se fondant sur les expériences et les travaux entrepris pour identifier et combler les lacunes et éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les parties prenantes pour avoir accès à des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits ou pour fournir de telles informations;

[3. *Recommande* que la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits tienne compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, évite tout chevauchement des efforts dans le cadre de ce système et prévoie l'élaboration d'orientations ou directives générales et spécifiques à chaque secteur à l'appui de la mise en œuvre du Programme par les parties prenantes;

[4. *Demande instamment* que la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits prenne en considération les principales parties prenantes et leurs besoins spécifiques identifiés pendant la première phase du projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, en tenant compte des éléments suggérés à l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits et tels que présentés en annexe à la présente résolution;

[5. *Souligne* que le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits devrait définir les rôles et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes tout en prévoyant une certaine souplesse et des approches différenciées pour répondre aux besoins de chaque secteur et de chaque groupe de parties prenantes, notamment par des orientations souples et adaptables, aussi bien générales que spécifiques à chaque secteur, au sujet des informations qui pourraient être transmises et des modalités d'accès et d'échange de ces informations en tenant compte des meilleures pratiques, des expériences réussies, des progrès accomplis et de l'évolution de la situation;

[6. *Préconise* que le processus multipartite continue d'être conseillé par le Groupe directeur créé en application de la résolution II/4 C et qu'il soit envisagé, au besoin, d'inclure dans le Groupe directeur d'autres groupes de parties prenantes;

[6 bis. *Préconise en outre* d'inclure éventuellement dans le processus multipartite de petits groupes d'experts pour étudier différentes questions comme, par exemple, l'élaboration de directives et d'activités spécifiques à chaque secteur, l'échange de données d'expérience entre secteurs ainsi que le partage, le développement et l'application des meilleures pratiques;

[7. *Demande instamment* que le Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits prenne en considération les besoins des parties prenantes concernant les informations sur les substances chimiques, l'accessibilité desdites informations ainsi que les meilleures pratiques en matière d'accès à ces informations, en tenant pleinement compte des alinéas a), b) et c) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale;

[8. *Demande* que, lors de l'élaboration du Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, des mesures concertées soient prises pour mettre en œuvre des projets pilotes, en tenant compte des besoins en matière d'information sur les substances chimiques tout au long de leur cycle de vie et de la situation des pays en développement, en vue de démontrer l'applicabilité du Programme dans un ou plusieurs secteurs;

[9. *Demande instamment* que l'attention voulue soit accordée aux besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition, y compris en matière d'assistance financière, de renforcement des capacités et de formation, et d'amélioration de l'accès à la technologie;

[10. *Encourage* les organisations professionnelles ou d'entreprises, les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les institutions universitaires à participer activement à l'élaboration de la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits afin de faciliter le flux d'informations sur lesdites substances, y compris au(x) projet(s) pilote(s) de démonstration associé(s);

[11. *Demande instamment* au secteur privé, aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de fournir des ressources humaines, financières et en nature adéquates sur une base volontaire pour soutenir l'élaboration d'une proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits ayant pour but de faciliter le flux d'informations sur lesdites substances, y compris le(s) projet(s) pilote(s) de démonstration;

[12. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à assumer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre ouverte, transparente et inclusive du processus et à soumettre la proposition de Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session.]

Annexe à la résolution III/[] B

Éléments à inclure éventuellement dans un cadre destiné à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits⁸

Compte tenu de son objectif de développer des éléments à inclure dans des recommandations concernant des mesures concertées, l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits qui s'est tenu en mars 2011 a identifié les éléments suivants à prendre en considération lors de l'élaboration d'un cadre visant à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Si le texte suivant n'est pas un texte négocié, il représente néanmoins le résultat global des travaux de l'atelier fondés dans une large mesure sur les rapports établis à la suite des débats menés au sein des groupes de travail.

Ce cadre pourrait être générique et, conformément à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, avoir un caractère volontaire. Il pourrait stimuler les activités dans des secteurs de production spécifiques et prévoir suffisamment de souplesse pour répondre aux différents besoins de ces secteurs.

Le cadre pourrait :

- a) Déterminer les rôles et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes;
- b) Définir les principes sur la base desquels les informations pourraient être communiquées aux différentes parties prenantes et la manière dont elles seraient communiquées;
- c) S'appuyer sur les expériences et meilleures pratiques existantes.

Le cadre pourrait être élaboré sur la base d'une analyse des éléments essentiels des meilleures pratiques en matière d'information concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, s'appuyer sur les études de cas sectorielles réalisées pour les jouets, les équipements électroniques, les matériaux de construction et les textiles, un document intitulé « Aperçu des systèmes de fourniture d'informations au sujet des substances chimiques incorporées dans des produits et des besoins des parties prenantes en la matière », ainsi que sur les exposés présentés par l'ensemble des représentants des parties prenantes durant l'atelier international sur les informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits. Il pourrait également se fonder sur les conclusions de cet atelier et d'autres réunions tenues pendant la période d'élaboration du projet.

Au cours de l'élaboration du cadre, il conviendrait de prendre en considération les besoins des parties prenantes en matière d'information et d'y répondre par une démarche équilibrée qui reconnaisse et en même temps respecte le concept important de propriété intellectuelle et de protection de la confidentialité des informations commerciales.

⁸ La présente annexe a été extraite du rapport de l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits qui s'est tenu en mars 2011. Le terme « cadre » avait été approuvé à cette réunion et a ensuite été remplacé par « Programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits », comme reflété dans le projet de résolution transmis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en application de la décision OEWG.1/1. Elle n'a pas été revue par les services d'édition.

Lors de l'élaboration du cadre, il conviendrait de prendre en considération les éléments suivants :

- a) Établissement de principes déterminant les informations qui pourraient être fournies pour répondre aux besoins des parties prenantes, par exemple les substances chimiques concernées, les types d'information à fournir, etc.;
- b) Fourniture et communication d'informations entre les différentes parties prenantes :
 - Élaboration de normes techniques relatives aux nouvelles méthodes d'échange d'informations, notamment les meilleures pratiques des méthodes existantes, et
 - Renforcement des méthodes d'échange d'informations existantes en vue d'une acceptation élargie et d'une meilleure utilisation;
- c) Promotion des partenariats entre toutes les parties prenantes, y compris des partenariats public-privé;
- d) Mise en œuvre de mesures visant à obtenir l'adhésion de l'industrie et des autres parties prenantes et à assurer le succès; une de ces activités pourrait prévoir des « analyses de la rentabilité » mettant en évidence les avantages et la valeur ajoutée de l'amélioration du flux d'informations pour les principaux acteurs de la chaîne de valeur;
- e) Mise à profit des travaux déjà réalisés et en cours concernant le coût de l'inaction, le renforcement des capacités et l'assistance technique et financière aux pays en développement et à économie en transition susceptibles d'aider les gouvernements à évaluer les coûts et les avantages des systèmes d'information;
- f) Sensibilisation, en particulier des pouvoirs publics, de l'économie informelle, des petites et moyennes entreprises et du grand public, aux systèmes existants et renforcement des capacités pour mettre en œuvre ces systèmes;
- g) Manière dont il convient de définir et de traiter les informations commerciales confidentielles;
- h) Élaboration de documents d'orientation et examen éventuel des questions susmentionnées en mettant l'accent par exemple sur :
 - i) Les meilleures pratiques, y compris les enseignements acquis et les systèmes donnant de bons résultats
 - ii) L'utilisation de langues normalisées
 - iii) Le transfert de connaissances
 - iv) Des directives politiques conformes au paragraphe 16 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique
 - v) Des propositions concernant des outils réglementaires.

C

Substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques

La Conférence,

Rappelant sa résolution II/4 D sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques,

Reconnaissant que les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques[, si elles ne sont pas gérées selon le principe de précaution, en toute sécurité et de manière écologiquement rationnelle,] peuvent présenter de sérieux risques pour la santé des travailleurs et des communautés ainsi que pour l'environnement dans les zones où de tels produits sont fabriqués, recyclés et éliminés,

Reconnaissant également que des mesures visant à résoudre ce problème peuvent être prises à différents moments du cycle de vie, que ce soit en amont, au milieu ou en aval,

Reconnaissant en outre les travaux réalisés aux réunions régionales ultérieures tenues sous les auspices de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de 2009 à 2011,

Reconnaissant le rôle synergique joué par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination pour ce qui est de la gestion des substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques,

Reconnaissant également les efforts de l'industrie et d'autres parties prenantes pour ce qui est de la gestion des substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques,

Notant avec satisfaction la réussite de l'atelier international sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques qui s'est tenu du 29 au 31 mars 2011 à Vienne, comme proposé dans la résolution II/4 D,

1. *Encourage* toutes les parties prenantes à examiner les recommandations et les messages clés concernant les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des produits électriques et électroniques formulés par les participants à l'atelier susmentionné lorsqu'elles décideront des mesures à prendre;
2. *[Invite le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, l'Organisation mondiale des douanes, les gouvernements, le secteur de la santé, l'industrie, la société civile et les autres parties prenantes à envisager de prendre des mesures supplémentaires et des initiatives dans le cadre des activités pertinentes;]*
3. *[Décide de poursuivre ses travaux visant à créer, dans ce domaine,⁹ un ensemble de meilleures pratiques reconnues au niveau international, en s'appuyant sur des initiatives existantes, y compris :*
 - a) Des outils permettant de progresser dans le développement de modèles qui réduisent et éliminent l'utilisation de substances dangereuses dans la production de produits électriques et électroniques;
 - b) Des normes et pratiques professionnelles visant à repérer et révéler la présence de produits chimiques dans les différentes étapes de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie des produits électriques et électroniques;
 - c) Des substituts potentiels plus sûrs pour les produits chimiques préoccupants dans les différentes applications des produits électriques et électroniques, [notamment les produits chimiques qui sont persistants, bioaccumulatifs et toxiques, cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou le développement, neurotoxiques, toxiques pour le développement neurologique, toxiques pour le système respiratoire, toxiques pour le système immunitaire, toxiques pour les organes et perturbateurs du système endocrinien];
 - d) Des stratégies d'achats écologiques adoptées par des entreprises et des gouvernements;
 - e) Des politiques visant au renforcement de la responsabilité des producteurs;
 - f) Des stratégies et mesures provisoires qui devraient être mises en œuvre jusqu'à ce que l'élimination soit possible ou que des substituts soient disponibles;]

⁹ L'identification, l'établissement des priorités et le caractère exhaustif du domaine de travail figurant aux alinéas a) à f) devraient être examinés de manière plus approfondie par la Conférence à sa troisième session, en tenant compte des recommandations relatives aux mesures en amont, au milieu et en aval et des messages clés formulés lors de l'atelier mentionné dans le préambule de la présente résolution, en plus d'autres efforts existants, y compris des initiatives de l'industrie et de parties prenantes multiples ainsi que des normes internationales pertinentes.

4. *[Invite les donateurs, y compris les gouvernements et les organisations publiques et privées, à fournir des ressources financières et en nature en vue de poursuivre les travaux dans ce domaine.]*

D

Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

La Conférence,

Ayant à l'esprit l'objectif global énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tendant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum¹⁰,

Rappelant la Déclaration de Dakar sur les nanomatériaux manufacturés adoptée par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique à sa sixième session,

Rappelant également sa résolution II/4 E relative aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés,

Prenant en considération les besoins spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition,

Prenant également en considération les résolutions sur les nanotechnologies adoptées par les groupes des pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes à leurs réunions régionales tenues au cours de la période 2009-2011;

Tenant compte des travaux menés actuellement dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques par les organisations participantes à ce Programme et l'Organisation internationale de normalisation, notamment des enseignements acquis concernant des mécanismes efficaces d'échange d'informations,

Tenant également compte du rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés établi par le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion et de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, en particulier de ses conclusions recommandant de nouvelles mesures à prendre dans le cadre de l'Approche stratégique¹¹,

1. *Souligne que l'Approche stratégique offre un cadre approprié pour traiter des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés;*
2. *Encourage toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique à faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés afin d'améliorer la transparence globale et de permettre de meilleurs processus décisionnels, notant que les informations de ce type pourraient comprendre, par exemple, des évaluations des risques, des mesures de réduction des risques et des informations sur l'environnement, la santé et la recherche en matière de sécurité;*
3. *Recommande l'élaboration d'orientations internationales techniques et réglementaires ainsi que de matériels pédagogiques pour la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés;*
4. *Prie toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique de continuer d'appuyer le dialogue public sur tous les aspects des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, y compris concernant les avantages et les risques présentés par les nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie;*
5. *Invite les organisations internationales compétentes, y compris les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, comme*

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août – 4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, N° F.03.II.A.I et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.*

¹¹ SAICM/OEWG.1/12.

l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à continuer d'appuyer les efforts visant à faciliter l'échange d'informations, à élaborer des orientations et des matériels pédagogiques et à soutenir le dialogue public sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;

6. *[Invite] [Engage]* l'industrie à continuer de jouer et à développer son rôle de bon gestionnaire ainsi qu'à assumer et renforcer ses responsabilités [en tant que producteur et fournisseur de] [en ce qui concerne les] nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et à participer en les appuyant, [y compris financièrement], aux activités de sensibilisation, d'échange d'informations et de formation ainsi qu'au dialogue public et à la recherche sur les risques;

7. *Invite* les comités d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'Organisation des Nations Unies à suivre l'avancement des travaux scientifiques internationaux, à examiner l'applicabilité des critères du Système général harmonisé en ce qui concerne les nanomatériaux manufacturés et, au besoin, à établir un plan de travail afin d'adapter ces critères;

8. *[Invite les Conférences des Parties aux Conventions de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de Stockholm sur les polluants organiques persistants à examiner la question de savoir si les nanomatériaux manufacturés et leurs applications devraient relever de leur compétence;]*

9. *[Invite toutes les parties prenantes, en particulier le Conseil international des associations chimiques, à identifier les nanomatériaux manufacturés, à produire des informations afin d'en permettre la manipulation et l'utilisation sûres tout au long de leur cycle de vie et à mettre ces informations à disposition grâce à des mécanismes appropriés mis au point par l'intermédiaire du Conseil;]*

10. *[Recommande l'élaboration de projets pilotes au niveau national en vue de renforcer les capacités en matière de gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés;]*

11. *[Recommande également que toutes les activités intersessions relatives aux nanomatériaux manufacturés accordent une attention particulière à leur cycle de vie complet et à l'exposition professionnelle.]*

E

Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

La Conférence,

Rappelant sa résolution II/5 sur la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs,

1. *Se félicite* des efforts fournis pour collecter et échanger des informations sur les produits chimiques perfluorés en vue de soutenir la mise en œuvre de la résolution II/5 et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs;

2. *Note* que d'importants travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la résolution II/5;

3. *Se félicite* de la création du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant que mécanisme important visant à élargir la participation à ces travaux au-delà des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et à réaliser des progrès supplémentaires dans ce domaine;

4. *Invite* le Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés à poursuivre ces travaux et à faire rapport à la Conférence sur les progrès accomplis;

5. *Demande* au Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés de collaborer étroitement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et le

Programme des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre d'activités liées aux produits chimiques perfluorés.

Annexe à la résolution III/[] E

Mandat du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés

Composition

1. Le Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés est un groupe ouvert accueillant jusqu'à cinq représentants de l'Approche stratégique provenant de chacune des régions de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales, en plus de participants actuels aux activités liées aux composés chimiques perfluorés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Groupe pourrait se composer comme suit :

Représentants régionaux

- [Afrique]
- [Asie-Pacifique]
- [Europe centrale et orientale]
- [Amérique latine et Caraïbes]
- [Europe occidentale et autres États]

Organisations non gouvernementales

- [Secteur de la santé]
- [Secteur industriel]
- [Organisations d'intérêt public]
- [Syndicats]

Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

- [Représentant du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques]

Secrétariat de la Convention de Stockholm

- [Secrétariat de la Convention de Stockholm]

OCDE

- [État membre de l'OCDE]
- [Partie prenante à l'OCDE]

Secrétariat du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés

- [Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement]
- [Secrétariat de l'OCDE]

Le Groupe est ouvert aux observateurs provenant de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui peuvent souhaiter participer aux activités et échanger des informations.

Objectif du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés

2. L'objectif du Groupe est de faciliter l'échange et la collecte d'informations sur les perfluorooctylsulfonates et l'acide perfluorooctanoïque, leurs substances et produits connexes ainsi que les mélanges contenant ces substances (collectivement connus sous le nom de composés chimiques perfluorés)¹². En particulier, il conviendrait de rassembler des informations concernant les aspects suivants :

- a) Contenu des produits et rejets dans l'environnement;
- b) Produits de remplacement actuellement utilisés et substances ou technologies de remplacement potentiellement plus sûres pour leur utilisation;
- c) Critères permettant d'identifier des substances ou technologies de remplacement potentiellement plus sûres;
- d) Besoins et possibilités en matière de transfert de technologie;
- e) Progrès accomplis au niveau des mesures réglementaires et programmes volontaires et exemples y afférents;
- f) Devenir et propagation dans l'environnement;
- g) Surveillance;
- h) Émissions;
- i) Exposition des êtres humains et de l'environnement;
- j) Effets potentiels de ces substances et de leurs produits de remplacement sur la santé humaine et l'environnement.

Travaux proposés pour 2011-2012

3. Les principaux éléments des travaux proposés comprennent :
 - a) Enquête sur les composés chimiques perfluorés auprès des principaux producteurs en 2012;
 - b) Partage d'informations concernant les substances et technologies de remplacement par le biais du portail Internet sur les composés chimiques perfluorés, de séminaires via Internet et d'événements parallèles;
 - c) Promotion d'activités liées à la gestion et à la réglementation par le biais du portail Internet sur les composés chimiques perfluorés, de séminaires via Internet et d'événements parallèles;
 - d) Rapports sur les progrès à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session.
4. Ces activités pourraient être réalisées si suffisamment de contributions volontaires sont apportées.
5. Le Groupe devrait travailler par conférences téléphoniques et courriels plutôt que dans le cadre de réunions face à face, ce qui signifie qu'il nécessite peu de ressources pour son fonctionnement.

¹² Les travaux seront axés sur les composés perfluorés à chaîne longue, à savoir :

- a) Les acides perfluorocarboxyliques avec des longueurs de chaîne carbonée de C8 et au-dessus, y compris l'acide perfluorooctanoïque (APFO);
- b) Les perfluoroalkylsulfonates avec des longueurs de chaîne carbonée de C6 et au-dessus, y compris l'acide perfluorohexane-sulfonique (PFHxS) et les perfluorooctanesulfonates (PFOS);
- c) Les précurseurs de ces substances qui peuvent être produits ou présents dans des produits.

On entend par « précurseur » une substance qui a été reconnue comme ayant le potentiel de se transformer en acides perfluorocarboxyliques avec une longueur de chaîne carbonée de C8 et au-dessus (y compris en APFO) ou en perfluoroalkylsulfonates avec une longueur de chaîne carbonée de C6 ou au-dessus (y compris en PFHxS et PFOS).

Structure de gouvernance

6. L'OCDE et le Service « Substances chimiques » de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE présideront les téléconférences et assumeront les fonctions de secrétariat du Groupe. Ils travailleront en collaboration avec le secrétariat de l'Approche stratégique.

7. À sa première réunion, le Groupe examinera, amendera et adoptera son mandat et examinera et adoptera un programme de travail.

8. Le secrétariat sera chargé :

- a) D'organiser les réunions du Groupe;
- b) De consulter le secrétariat de l'Approche stratégique afin de s'assurer de la coordination des contributions à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;
- c) De consulter d'autres parties prenantes externes au Groupe;
- d) D'élaborer des rapports d'activité à l'intention de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Décision OEWG.1/4 : Nouvelles questions de politique générale

A

Substances chimiques perturbatrices du système endocrinien

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Ayant à l'esprit l'objectif global énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tendant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum¹³,

Ayant également à l'esprit la nature non contraignante, volontaire et multipartite de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

Reconnaissant les effets néfastes potentiels des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l'environnement,

Reconnaissant également la nécessité de protéger les êtres humains, les écosystèmes et les organismes qui sont particulièrement vulnérables, comme énoncé, entre autres, à l'alinéa b) du paragraphe 14 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique,

Prenant en considération les besoins spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition,

Reconnaissant les efforts continus fournis par les parties prenantes à l'Approche stratégique, y compris les organisations intergouvernementales et la société civile, la communauté scientifique et les représentants d'organisations non gouvernementales d'intérêt public, les syndicats et le secteur de la santé,

Ayant examiné la proposition visant à considérer les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien comme une nouvelle question de politique générale :

1. *[Convient* que la proposition satisfait aux critères d'une nouvelle question de politique générale;]
2. *Estime* que la diffusion d'informations et la sensibilisation revêtent une importance particulière;
3. *Reconnaît* les difficultés actuelles auxquelles sont confrontés certains pays pour mobiliser les ressources nécessaires pour traiter les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien comme une nouvelle question de politique générale;
4. *[Reconnaît* l'intérêt de débats approfondis à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, et recommande que la Conférence examine] *[Encourage* l'auteur de la proposition à examiner] les options contenues dans le paragraphe 5 de la note du secrétariat sur les nouvelles questions de politique générale proposées¹⁴ à la lumière des travaux entrepris par les parties prenantes à l'Approche stratégique.

B

Polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement

Le Groupe de travail à composition non limitée,

1. *Estime* que certaines des activités figurant dans la proposition actuelle visant à considérer les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement comme une nouvelle question de politique générale ne satisfaisaient pas aux critères permettant de considérer la question comme une nouvelle question de politique générale;

¹³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août – 4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, N° F.03.II.A.I et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

¹⁴ SAICM/OEWG.1/14.

2. *Reconnait* l'intérêt d'un examen approfondi de la question par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques après sa troisième session, et encourage l'auteur de la proposition à développer cette dernière.

Annexe II

Mesures visant à résoudre le problème du financement

1. Le Groupe de travail à composition non limitée invite les parties prenantes à l'Approche stratégique, en particulier les gouvernements, qui sont les premiers responsables de la création des conditions nécessaires à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, les organisations régionales d'intégration économique et les organisations intergouvernementales en mesure de le faire, y compris celles qui n'ont pas encore apporté de contribution, à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, à tenter d'atteindre l'objectif des 44,8 millions de dollars figurant dans le plan d'activités du Programme de démarrage rapide et à s'assurer que les contributions en dehors du Fonds d'affectation spéciale concordent, au minimum, avec le plan d'activités du Programme de démarrage rapide ou augmentent.

2. Le Groupe de travail à composition non limitée invite le secrétariat à donner une impulsion nouvelle à ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, comme indiqué dans le plan d'activités, afin d'élargir la base des donateurs en attirant des sources de financement nouvelles et non traditionnelles pour le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, comme des banques de développement régionales et d'autres institutions financières internationales, en plus de contributions supplémentaires provenant du secteur privé, y compris l'industrie des produits chimiques, notamment par des activités de sensibilisation visant à porter à leur attention les objectifs de l'Approche stratégique au cours de la période précédant la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Annexe III

Résumé des coprésidents des débats sur la question du financement : options possibles pour le financement à long terme de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

1. Le groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique créé par le Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première réunion s'est réuni le vendredi 18 novembre 2011 à Belgrade pour examiner les options possibles pour le financement à long terme de l'Approche stratégique, conformément au mandat convenu (voir l'appendice). Il était coprésidé par M. Osvaldo Álvarez-Pérez (Chili) et M. Greg Filyk (Canada).
2. Le groupe de contact a d'abord abordé la question des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités jusqu'en 2020. Il a ensuite examiné les liens et les éléments du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets en rapport avec l'Approche stratégique.
3. Le présent résumé reflète les options et les vues exprimées par les participants au cours de ces débats. Le groupe de contact a suggéré que le Groupe de travail à composition non limitée présente le résumé en tant que document de travail dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session en 2012.
4. Le groupe de contact a également recommandé que le Président de la Conférence, en sa qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée, transmette une copie du résumé au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin qu'il l'examine dans le cadre de l'élaboration de son rapport final à l'intention du Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en février 2012.
5. Le groupe de contact a examiné deux sujets connexes : les ressources financières pour mettre en œuvre les activités jusqu'en 2020; et les liens avec les résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets et les éléments d'une approche intégrée du financement de la gestion des produits chimiques et des déchets en rapport avec l'Approche stratégique. Les débats ont été marqués par une convergence significative des vues.
6. Les options et vues exprimées au cours des débats sont détaillées ci-après.

I. Ressources financières pour mettre en œuvre les activités jusqu'en 2020

7. Les participants ont examiné les options de financement pour la mise en œuvre des activités jusqu'en 2020 dans le contexte de la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, du paragraphe 19 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique; des succès obtenus à ce jour par le Programme de démarrage rapide à durée limitée de l'Approche stratégique; et des résultats concernant les ressources financières des réunions régionales de l'Approche stratégique tenues avant la réunion du Groupe de travail à composition non limitée.
8. De nombreux représentants ont convenu que toutes les sources de financement devaient être prises en considération pour le financement à long terme de l'Approche stratégique. Au-delà des ressources publiques, la nécessité d'accéder à des ressources du secteur privé a été mentionnée par de nombreux participants. En outre, certains participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'étudier des moyens permettant d'utiliser les ressources de manière plus efficace.

A. Vues exprimées sur l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les politiques nationales

9. Un large appui a été exprimé en faveur du renforcement des efforts visant à intégrer la gestion des produits chimiques dans les politiques nationales, un des principaux moyens permettant de soutenir le financement à long terme de l'Approche stratégique. De nombreux représentants ont estimé que les efforts d'intégration déployés par le passé pour placer la gestion rationnelle des produits chimiques dans le haut de la liste des priorités en matière de développement avaient été insuffisants. Des participants provenant de

pays bénéficiaires et de pays donateurs ont donné des exemples de cas où des préoccupations relatives aux produits chimiques et des préoccupations environnementales générales avaient été reléguées à l'arrière-plan par des sujets ayant trait au développement auxquels une priorité politique plus importante avait été accordée et qui avaient donc été prioritaires pour le financement.

10. Un certain nombre de participants ont exprimé leur soutien en faveur de la proposition visant à recueillir et compiler des exemples et des meilleures pratiques de programmes d'intégration concluants qui avaient obtenu des financements, ainsi qu'à fournir des efforts afin de partager largement ces informations dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités en matière d'intégration. Les travaux sur l'intégration actuellement menés par le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été mentionnés comme pouvant servir de source à cet égard, non seulement en termes d'efforts d'intégration nationaux mais également en termes d'efforts de collaboration avec les organismes des Nations Unies. Un participant a cité un projet d'intégration concluant mené en Ouganda qui pourrait apporter des enseignements précieux sur les conditions permettant de mener à bien des activités d'intégration. Le projet avait été initialement rendu possible par une subvention du Programme de démarrage rapide et avait ensuite réussi à obtenir un financement additionnel important de la part du PNUD pour la poursuite de la mise en œuvre des activités.

11. Les participants ont convenu que la question de l'intégration devrait être examinée à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en particulier la question de la priorité accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre des politiques nationales et celle des dispositifs ou mécanismes qui seraient nécessaires aux niveaux national et international afin de mobiliser des ressources d'intégration pour le financement à long terme de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. À cet égard, un participant a également fait référence à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra qui indiquait que les priorités en matière d'aide étaient mieux établies par les gouvernements bénéficiaires dans la mesure où ces derniers connaissaient mieux les besoins de leurs pays.

B. Vues exprimées concernant le rôle de l'industrie

12. Un certain nombre de participants ont identifié le potentiel de l'industrie pour contribuer davantage au financement à long terme de la gestion rationnelle des produits chimiques et de l'Approche stratégique par une approche équilibrée comprenant des cadres réglementaires et volontaires. Ils ont également souligné qu'il incombait essentiellement aux gouvernements d'établir des cadres appropriés en vue de l'implication de l'industrie dans la gestion rationnelle des produits chimiques.

13. Un participant a mis l'accent sur l'importance du rôle de l'industrie, indiquant que les entreprises axées sur les profits produisaient des avantages sociaux et économiques mais étaient également tenues de s'assurer que les coûts environnementaux seraient internalisés. Certains participants ont mentionné le rôle de l'industrie dans le développement de technologies visant à soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques. Un participant a également noté l'importance du concept d'éco-conception.

14. Il a été mentionné qu'il était nécessaire de partager les technologies et de les transférer aux pays en développement et aux pays à économie en transition, y compris par le biais de mécanismes tels que les centres régionaux.

15. Il a été souligné qu'un lien pourrait être établi entre la gestion rationnelle des produits chimiques et d'autres domaines du programme environnemental, notamment le climat, par exemple en utilisant le Mécanisme pour un développement propre dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également été fait référence à des initiatives dans le cadre desquelles l'industrie travaillait en collaboration avec le PNUE et d'autres entités en vue d'harmoniser les réglementations, notamment en partageant des informations concernant ces dernières.

C. Vues exprimées concernant les options de financement externe

16. Un certain nombre de participants ont évoqué le rôle des options de financement externe dans la mise en œuvre des activités jusqu'en 2020. Le nouveau guichet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'Approche stratégique a été salué.

17. S'agissant des ressources financières actuellement disponibles pour la gestion des produits chimiques dans différents fonds, y compris le FEM, plusieurs participants ont proposé que ces montants soient pris en compte dans leur ensemble d'une manière plus stratégique et dans une perspective de renforcement afin de trouver des moyens d'améliorer la mise en œuvre. Il a été suggéré qu'une telle

démarche soit entreprise dans le cadre de politiques claires ou même par l'intermédiaire d'une plateforme établie avec l'adhésion de tous les pays.

18. Des observations ont également été formulées par plusieurs participants sur le bien-fondé d'une proposition visant à mettre en place un portefeuille consolidé de produits chimiques et de déchets afin d'obtenir des fonds de donateurs de manière à avoir accès à davantage de fonds globaux, par opposition à l'actuelle approche de collecte de fonds fragmentée qui était spécifique à chaque convention, cadre, question ou mécanisme dans le domaine au sens large de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

D. Vues exprimées sur un mécanisme spécifique pour l'Approche stratégique

19. Certains participants ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un mécanisme stable pour le financement de l'Approche stratégique après le Programme de démarrage rapide à durée limitée. Idéalement, ce mécanisme serait en place jusqu'en 2020 et posséderait des caractéristiques similaires à celles de l'actuel Programme en termes de structure de gouvernance, de critères d'éligibilité et de domaine d'activité (élargi de manière à inclure des plans de mise en œuvre); recevrait des contributions volontaires; comprendrait des objectifs de performance à des fins d'examen; et serait indépendant, responsable et transparent. Un participant a indiqué qu'il était nécessaire d'examiner les aspects pratiques de la mise en place d'un éventuel mécanisme de financement futur sur la base d'une structure existante, par opposition à la création d'une nouvelle structure.

20. Un participant a souligné l'utilité d'un tel mécanisme de financement à l'appui de la poursuite des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition en vue de prioriser et d'intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement nationaux et de progresser dans la réalisation de l'objectif relatif aux produits chimiques fixé pour 2020.

21. Certains participants ont formulé des observations sur le rôle spécifique de l'Approche stratégique dans la mobilisation de fonds pour des questions qui demandaient du temps pour être pleinement considérées comme des priorités, comme le lien entre la santé et les produits chimiques. Il a été mentionné que, parfois, les pays développés et les pays en développement n'accordaient pas la même priorité à ces liens, et que le rôle de l'Approche stratégique était important pour porter cette question à l'attention des décideurs.

II. Résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, et les éléments de l'approche intégrée en rapport avec l'Approche stratégique

22. Un représentant du secrétariat du PNUE a décrit le calendrier des étapes suivantes envisagées à la suite de la dernière réunion du processus consultatif, en octobre 2011. Ces étapes comprenaient l'élaboration d'un rapport par le Directeur exécutif à l'intention du Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en février 2012. Ce rapport servirait de base aux débats du Conseil d'administration concernant la voie à suivre, y compris une éventuelle décision sur la nature du processus ainsi que le calendrier et l'organisation des travaux, dans le cadre des préparatifs en vue de parvenir à d'éventuelles décisions à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en 2012 et à la vingt-septième session du Conseil d'administration en 2013.

23. Un autre représentant du secrétariat du PNUE a noté que le Directeur exécutif avait été encouragé par les résultats du processus consultatif et par la proposition d'une approche intégrée. Dans le cadre de ses consultations informelles avec des pays développés et des pays en développement, on a souligné la nécessité de modes de financement nouveaux, innovants et moins fragmentés pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets, y compris l'Approche stratégique. Il a également noté que les accords multilatéraux sur l'environnement en rapport avec la diversité biologique étaient intéressés par le processus consultatif et par la manière dont un processus similaire pourrait les aider à satisfaire leurs besoins en matière de financement.

24. Un certain nombre de participants ont fait observer qu'il y avait un chevauchement important au niveau des options identifiées dans le cadre du débat récemment achevé concernant le financement des activités de mise en œuvre jusqu'en 2020, et au niveau des éléments de l'approche intégrée identifiés lors du processus consultatif. De plus, différents participants ont noté que les éléments de l'approche intégrée

étaient globalement alignés sur le domaine d'activité de l'Approche stratégique. À cet égard, certains participants ont souligné que l'approche intégrée, qui comprenait une référence explicite à l'Approche stratégique, se prêtait bien au large domaine d'activité de l'Approche stratégique.

25. Certains participants ont recommandé le développement d'un mécanisme de financement distinct pour la mise en œuvre dans le cadre de l'Approche stratégique, tandis qu'un autre participant s'est posé la question de savoir s'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme de financement indépendant dans le cadre de l'Approche stratégique, suggérant qu'une approche unique pourrait aboutir à une utilisation plus efficace des ressources et des financements disponibles.

26. De nombreux participants ont préconisé une solution de financement de l'Approche stratégique à long terme dans le cadre de l'ensemble du groupe des produits chimiques et des déchets. Ils ont plaidé en faveur d'une intégration des ressources dans une solution unique afin, entre autres, de réduire les frais administratifs de manière à mettre davantage de ressources à la disposition des activités de mise en œuvre. Ils ont préconisé une approche élargie plutôt qu'une approche tendant à séparer en parcelles distinctes les fonds disponibles pour les produits chimiques. Un participant a indiqué que, dans le contexte financier actuel, la mise en place de fonds distincts pourrait comporter un risque et que, pour certains donateurs traditionnels, une enveloppe commune plus importante aurait probablement une plus grande chance de succès. Malgré les besoins en matière de capitaux de lancement pour des initiatives spécifiques, un certain nombre de participants se sont exprimés en faveur d'une enveloppe intégrée pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets.

27. Certains participants ont fait référence au dynamisme accru des débats concernant le financement du programme global relatif aux produits chimiques et aux déchets, en particulier à la lumière des débats concernant le financement dans le cadre des négociations en vue d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. Certains participants ont souligné que le contexte actuel des débats sur une stratégie globale pour le financement du programme relatif aux produits chimiques et aux déchets était utile.

28. Un participant a indiqué qu'il était nécessaire d'accorder aux approches volontaires comme l'Approche stratégique l'attention voulue dans le cadre des débats concernant le financement, même en cas de pénurie des ressources lorsque la priorité pourrait autrement être accordée uniquement aux activités menées à l'appui des obligations juridiquement contraignantes. Un autre participant a noté l'importance des contributions en nature, indiquant qu'il était nécessaire de faire une meilleure utilisation des ressources en privilégiant les questions prioritaires. Il a été jugé important de poursuivre l'identification des principales lacunes et de mobiliser les types et variétés de ressources les plus appropriés pour ces efforts.

29. Un participant s'est dit préoccupé par le fait que, si le processus consultatif sur les options de financement réalisé à l'initiative des pays présentait un intérêt particulier, les résultats des débats sur une approche intégrée pour la direction stratégique globale du financement du programme relatif aux produits chimiques et aux déchets et toute structure nouvelle ou modifiée qui pourrait découler de ces débats, y compris d'éventuelles activités supplémentaires dans le cadre de la sixième reconstitution du FEM, n'arriveraient pas à temps pour obtenir un financement des activités de mise en œuvre pour 2020. Lorsqu'un nouveau fonds d'affectation spéciale serait créé, ou la sixième reconstitution achevée, il ne resterait plus que trois à cinq ans jusqu'en 2020. À cet égard, un participant a demandé si l'adoption d'une partie de l'approche intégrée pourrait être accélérée pour pouvoir prendre des mesures précoces.

30. À la lumière des éléments susmentionnés, un participant a préconisé qu'il soit fait référence de manière plus précise, dans le cadre des futurs débats sur l'approche intégrée, à un mécanisme limité dans le temps pour l'Approche stratégique. Un certain nombre de participants ont fait valoir qu'ils ne souhaitaient pas que les précieuses expériences du Programme soient perdues, en exprimant l'espoir que le futur mécanisme de financement incorporerait les succès du système actuel et/ou s'appuierait sur ces derniers. À cette fin, un participant a encouragé le partage des expériences des bénéficiaires du Programme avec le FEM, afin d'aider les efforts continus du FEM visant à améliorer les services du Programme. La possibilité d'un mécanisme tel que le Programme de démarrage rapide dans le cadre du FEM a également été évoquée.

31. Les fonds supplémentaires pour les produits chimiques mis à disposition par le FEM ont été largement salués, et certains participants ont exprimé l'espoir que ce guichet puisse être encore élargi, reconnaissant néanmoins que le FEM à lui seul ne pourrait pas satisfaire la totalité des besoins en matière de financement pour le domaine des produits chimiques. Il a été demandé si des liens pourraient être établis entre la mise en œuvre de l'Approche stratégique et d'autres fonds dans le cadre des organisations

participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques. S'agissant de la question de la participation élargie des parties prenantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, un représentant du secrétariat du FEM a indiqué que le Conseil du FEM avait adopté une stratégie relative au secteur privé qui avait consacré des fonds au financement d'activités du secteur privé. Ces travaux étaient menés avec la collaboration d'agences de développement et pourraient également être étendus au domaine des produits chimiques.

32. On a également évoqué la possibilité d'accéder à des fonds disponibles dans le domaine de la santé qui pourraient bénéficier immédiatement au programme relatif aux produits chimique.

33. Un participant a fait remarquer que les possibilités de contributions en nature pour la gestion rationnelle des produits chimiques n'avaient pas encore reçu l'attention voulue dans le processus consultatif et suggéré que celles-ci méritaient un débat approfondi.

Appendice

Mandat du groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première réunion

Structure : groupe de contact avec deux coprésidents.

Questions à examiner :

Options de financement à long terme possibles pour l'Approche stratégique :

- a) Financement de la mise en œuvre des activités jusqu'en 2020;
- b) Liens avec les résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets;
- c) Éléments d'une approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en rapport avec l'Approche stratégique, à savoir :
 - i) Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;
 - ii) Implication de l'industrie, y compris des partenariats public-privé et l'utilisation d'instruments économiques aux niveaux national et international;
 - iii) Un nouveau fonds d'affectation spéciale similaire au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal;
 - iv) Options entre la création d'un nouveau domaine d'intervention du FEM sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets; l'extension du domaine d'intervention existant du FEM sur les produits chimiques, ou la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale du FEM.

Résultat :

Résumé des coprésidents concernant les options et les vues exprimées dans le cadre du groupe de contact pour examen plus approfondi à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Annexe IV

Rapport du Comité plénier

1. Le Groupe de travail à composition non limitée a créé un comité plénier pour examiner les points de l'ordre du jour soumis à ce dernier par ledit Groupe. Le Comité plénier était présidé par M. Barry Reville (Australie).

I. Mise en œuvre de l'Approche stratégique (suite) (point 5 de l'ordre du jour)

A. Évaluation de la mise en œuvre, examen et mise à jour de l'Approche stratégique, et orientations connexes (alinéa a) du point 5 de l'ordre du jour)

Nouvelles activités ajoutées au Plan d'action mondial

2. Reprenant le sujet à la suite des débats en session plénière, le Comité a exprimé son soutien général à l'inclusion des deux propositions en tant que thèmes légitimes de l'Approche stratégique. Parmi les préoccupations figuraient certains des termes et une série de généralisations liées aux deux propositions contenues dans le document SAICM/OEWG.1/8, en plus d'une certaine confusion au niveau de la distinction entre les activités et les domaines de travail dans le cadre du Plan d'action mondial. Le Conseiller juridique principal du PNUE a expliqué qu'il conviendrait peut-être de créer un nouveau domaine de travail pour toute nouvelle activité qui ne correspondrait pas à un domaine existant. Un représentant a attiré l'attention sur les difficultés qui pourraient apparaître lors de la création d'un nouveau domaine de travail, dans la mesure où une telle démarche impliquerait de devoir réexaminer l'ensemble des 36 domaines existants.

3. Le Comité a convenu de revoir la formulation et la structure du projet de résolution proposé.

4. Par la suite, après un examen approfondi des nouvelles activités proposées, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, un projet de décision indiquant à la Conférence que, si les deux thèmes satisfaisaient aux critères d'inclusion dans le Plan d'action mondial, un certain nombre d'activités restaient entre crochets. Une procédure sollicitant des observations supplémentaires a été élaborée afin que les propositions puissent être révisées avant la troisième session de la Conférence.

B. Nouvelles questions de politique générale (alinéa c) du point 5 de l'ordre du jour)

1. Nouvelles questions de politique générale

5. Reprenant le sujet à la suite des débats en session plénière, le Comité a examiné la présentation générale des nouvelles questions de politique générale et convenu que, dans la mesure où les recommandations du Groupe de travail sur les points de l'ordre du jour prendraient la forme d'une résolution globale à transmettre à la Conférence pour examen et adoption éventuels, il serait utile de raccourcir les résolutions autant que possible.

a) Peintures à base de plomb

6. Le Comité a exprimé son soutien général au projet de résolution proposé par le PNUE et l'OMS figurant dans le document SAICM/OEWG.1/9. Parmi les préoccupations figuraient la question de savoir s'il était nécessaire de simplifier le projet de résolution en supprimant certains aspects; la question de savoir s'il convenait d'inclure la date cible de 2018 pour l'élimination des peintures à base de plomb; la nécessité de mentionner que, si les activités nationales visant à éliminer les peintures à base de plomb étaient importantes en elles-mêmes, elles constituaient également un exercice habilitant dans le cadre de la gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre des bonnes pratiques; le manque de données disponibles sur les peintures à base de plomb et la nécessité d'étendre la base d'informations afin d'étayer les délibérations à la Conférence; et le rôle du FEM à l'appui des mesures relatives aux peintures à base de plomb.

7. Le Comité a convenu que les représentants intéressés réviseraient le projet de résolution en tenant compte des préoccupations exprimées.

8. Par la suite, après des débats informels approfondis au sein d'un petit groupe, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, une version révisée du projet de résolution proposé par le PNUE et l'OMS.

b) Substances chimiques incorporées dans des produits

9. Le Comité a exprimé son soutien général au projet de résolution contenu dans le document SAICM/OEWG.1/10. Parmi les préoccupations figuraient l'utilisation du terme « cadre »; le rôle, le fonctionnement et la taille du groupe de travail technique proposé dans le projet de résolution; l'inclusion dans le processus d'un mécanisme de renforcement des capacités; la question de savoir comment assurer une libre circulation des informations tout en protégeant la confidentialité des informations commerciales; la grande complexité des projets en raison de la diversité des secteurs de production; la dépendance excessive potentielle vis-à-vis du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'autres systèmes de classification; et les relations du groupe directeur existant avec le groupe de travail technique.

10. Le Comité a convenu que les représentants intéressés réviseraient le projet de résolution en tenant compte des préoccupations exprimées.

11. Par la suite, après des débats informels approfondis au sein d'un petit groupe, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, une version révisée du projet de résolution.

c) Substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques

12. Le Comité a suggéré que la résolution proposée soit raccourcie et que les chevauchements avec des travaux menés dans le cadre d'autres instruments tels que la Convention de Bâle devraient être évités. Il a convenu que les représentants intéressés réviseraient le projet de résolution en tenant compte des préoccupations exprimées.

13. À la suite d'un examen détaillé de ce point par les représentants intéressés, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, une version révisée du projet de résolution, certains aspects restant entre crochets pour indiquer l'absence de consensus. Le Comité a convenu que des observations écrites supplémentaires pourraient être soumises.

d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

14. Le Président a attiré l'attention sur un document de séance présentant un projet de résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés pour examen et adoption éventuelle à la troisième session de la Conférence. Malgré le soutien général du Comité au projet de résolution, certaines préoccupations ont été exprimées concernant les termes utilisés dans ledit projet. Le Comité a convenu que les représentants intéressés réviseraient le projet de résolution en tenant compte des préoccupations exprimées.

15. À la suite d'un examen détaillé de ce point par les représentants intéressés, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, une version révisée du projet de résolution.

2. Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

16. Le Comité a noté le large soutien exprimé précédemment en faveur du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés. Certains éclaircissements ont été demandés concernant l'éventail des produits chimiques perfluorés à examiner dans le cadre des activités du groupe, les chevauchements potentiels des travaux et la question de savoir si une attention suffisante avait été accordée aux considérations budgétaires. Le représentant de l'OCDE a suggéré que les observations sur le mandat du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés et sur les nominations des membres du groupe soient transmises le plus rapidement possible.

17. À la suite d'un examen détaillé de ce point par les représentants intéressés, le Comité a approuvé, pour transmission au Groupe de travail, une version révisée du projet de résolution.

3. Nouvelles questions de politique générale proposées

18. Un représentant s'est dit vivement préoccupé par le niveau des ressources qui devraient être consacrées aux deux nouvelles questions de politique générale, si ces dernières étaient adoptées, et a indiqué qu'il ne pourrait donc pas appuyer leur adoption pour l'instant.

a) Coopération internationale visant à promouvoir la sensibilisation, la compréhension et l'action concernant les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien

19. Le Comité a exprimé son soutien général à la proposition mais s'est dit préoccupé par les implications financières de la mise en œuvre d'une nouvelle question pour le budget global alloué à la mise en œuvre de l'Approche stratégique; la question de savoir si ces coûts compromettraient les travaux liés aux questions existantes; et la nécessité de tenir compte des personnes affectées par des substances chimiques perturbatrices du système endocrinien. Le représentant du PNUE a indiqué que des dispositions seraient prises pour s'assurer que les coûts seraient couverts par l'auteur de la proposition et d'autres organisations intéressées, et que les correspondants de l'Approche stratégique ne seraient pas tenus d'agir directement, si ce n'est en participant aux réunions et activités de sensibilisation.

20. Par la suite, le représentant du PNUE a présenté une version révisée du projet de décision qui, après examen approfondi et amendement, a été approuvée par le Comité, pour transmission au Groupe de travail.

b) Polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement

21. Le Comité a exprimé son soutien général à la proposition mais s'est dit préoccupé par la question de savoir si les produits pharmaceutiques relevaient du domaine d'application de l'Approche stratégique ou s'il s'agissait d'une question relevant du secteur de la santé; la question de savoir si les coûts de mise en œuvre de la proposition compromettraient les travaux existants, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition; et la question de savoir si la proposition, telle quelle, devrait être considérée comme une priorité actuelle. Le Conseiller juridique principal du PNUE a expliqué que les produits pharmaceutiques ne relevaient pas du domaine d'application de l'Approche stratégique mais que les produits chimiques rejetés dans l'environnement suite à leur utilisation ou élimination pourraient être couverts si ces rejets n'entraient pas dans le champ d'application de réglementations pharmaceutiques.

22. Par la suite, le représentant de la Société internationale des médecins pour l'environnement a présenté une version révisée de la proposition dont l'axe avait été déplacé vers les produits chimiques contenus dans les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement, et qui permettrait des amendements supplémentaires apportés par les parties prenantes au cours de la période précédant la troisième session de la Conférence.

23. Après des débats approfondis, les opinions sont restées divisées concernant les questions de savoir si la proposition satisfaisait pleinement aux critères et si elle pourrait être actuellement considérée comme une priorité : plusieurs représentants ont indiqué que la liste des activités devait être rationalisée afin de relever du domaine d'application de l'Approche stratégique, et qu'il conviendrait de prendre davantage en considération le problème des ressources pour les pays en développement et les pays à économie en transition.

24. Le Comité a décidé que le Groupe de travail devrait recommander à la Conférence d'inviter l'auteur de la proposition à développer cette dernière pour un éventuel examen futur après sa troisième session.

Annexe V

Liste des documents de présession classés par point de l'ordre du jour

Point 2 a) de l'ordre du jour : Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour	
OEWG.1/1/Rev.1 :	Ordre du jour provisoire
OEWG.1/1/Rev.1/Add.1 :	Ordre du jour provisoire annoté
Point 3 de l'ordre du jour : Définition des priorités et réalisation des objectifs	
OEWG.1/2 :	Note de scénario pour la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Documents d'information	
OEWG.1/INF/15 :	Summary of the functions of the Open-ended Working Group
Point 4 de l'ordre du jour : Aperçu des activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pendant la période 2009-2011	
OEWG.1/3 :	Rapport sur les activités régionales pendant la période 2009-2011
Document d'information	
OEWG.1/INF/11	Compilation of reports of regional meetings held in 2011
Point 5 a) de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'Approche stratégique : Évaluation de la mise en œuvre, examen et mise à jour de l'Approche stratégique, et orientations connexes	
OEWG.1/4 :	Préparatifs à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique
Documents d'information	
OEWG.1/INF/1 :	Draft baseline estimates report (2006-2008): progress in implementation of the Strategic Approach to International Chemicals Management
OEWG.1/INF/2 :	First progress report on implementation of progress in implementation of the Strategic Approach: Results of preliminary data collection for 2009 and 2010
OEWG.1/INF/2/Add.1 :	First progress report on implementation of progress in implementation of the Strategic Approach: Detailed results for the data collection for 2009 and 2010
OEWG.1/INF/3 :	Report on Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals (IOMC) activities in SAICM implementation
Point 5 b) de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'Approche stratégique : Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre	
OEWG.1/5 :	Point sur le Programme de démarrage rapide
OEWG.1/6 :	Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
Documents d'information	
OEWG.1/INF/12/Rev.1 :	Status of the Quick Start Programme
OEWG.1/INF/17 :	Outcome document of the consultative process on financing options for chemicals and wastes

Point 5 c) de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'Approche stratégique : Nouvelles questions de politique générale	
OEWG.1/7 :	Nouvelles questions de politique générale et gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs
OEWG.1/8 :	Propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
OEWG.1/9 :	Rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb
OEWG.1/10 :	Rapport sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris des projets de recommandations
OEWG.1/11 :	Rapport d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques
OEWG.1/12 :	Rapport d'activité sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés
OEWG.1/13 :	Rapport d'activité sur la gestion des composés perfluorés et la transition vers des solutions de remplacement moins dangereuses
OEWG.1/14 :	Nouvelles questions de politique générale proposées
Documents d'information	
OEWG.1/INF/4 :	Becoming a contributor to the Global Alliance to Eliminate Lead Paint
OEWG.1/INF/5/Rev.1 :	Synthesis of findings under the Chemicals in Products Project including its draft recommendations
OEWG.1/INF/6 :	Report of the International Workshop on the Chemicals in Products Project, 16-18 March 2011, Geneva, Switzerland
OEWG.1/INF/7 :	Report of the international workshop on hazardous substances within the life-cycle of electrical and electronic products, held in Vienna, from 29 to 31 March 2011
OEWG.1/INF/8 :	Report on nanotechnologies and manufactured nanomaterials
OEWG.1/INF/9 :	Final versions of submissions for nominated new emerging policy issues
OEWG1/INF/14/Rev.1 :	Submission by Switzerland on nanotechnologies and manufactured nanomaterials
Point 6 de l'ordre du jour : Stratégie pour le secteur de la santé	
OEWG.1/15 :	Projet de stratégie pour le renforcement de la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique
Point 7 de l'ordre du jour : Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	
OEWG.1/INF/13 :	Sound management of chemicals within the context of the United Nations Conference on Sustainable Development: key messages for the Implementation of the Strategic Approach to International Chemicals Management
OEWG.1/INF/18 :	Contribution by the secretariat of the United Nations Environment Programme: Compilation Document for the United Nations Conference on Sustainable Development

Point 8 de l'ordre du jour : Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2013-2015

OEWG.1/17 :	Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2013-2015
-------------	--

Point 9 de l'ordre du jour : Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

OEWG.1/18 :	Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
-------------	---

Document d'information

OEWG.1/INF/10 :	Report of second session of the International Conference on Chemicals Management, Geneva, 11-15 May 2009
-----------------	--